MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 566 **22 juillet 1999**

SOMMAIRE

ACM International Technology Fund, Sicav, Luxembourg . . . . . page 27154
Adri S.A. 27125
Americam Holding S.A. 27154
Anine S.A., Luxembourg 27155
Ateliers Hoffmann, S.à r.l., Diekirch 27122
Barfi S.A., Luxembourg 27155
Berik Holding S.A., Luxembourg 27159
Boucherie Knauf, S.à r.l., Huldange 27122
Briston S.A., Luxembourg 27164
BSI Global Income Trust, Fonds Commun de Placement 27125
BSSI Global Income Trust 27132
Camo S.A., Huldange 27122
Chaudrinor S.A., Diekirch 27122
C.I.C.A.C. S.A., Luxembourg 27158
Compagnie des Marbres S.A., Luxembourg 27168
Devana S.A., Luxembourg 27156
Distillerie Nationale Pitz-Schweizer, S.à r.l., Ettelbruck 27134
Drane S.A., Luxembourg 27156
Drax S.A., Luxembourg 27159
Eider S.A., Luxembourg 27165
Etablissement Générale d'Investissement S.A., Luxembourg 27158
(Les) Etangs de l'Abbaye S.A., Luxembourg 27165
Ets. Pierre Pott & Fils, S.à r.l., Diekirch 27146
European Business, S.à r.l., Luxembourg 27141
Fabemibri S.A., Luxembourg 27164
Fenner Luxembourg S.A., Howald 27134
Financial Fleurus Holding S.A., Luxembourg 27144
Finprogetti International Holding S.A., Luxembg 27151
Fisher & Pierce Holding S.A., Luxembourg 27152
Foam and General Suppliers Luxembourg S.A., Luxembourg 27147, 27148
Foretlux S.A., Rombach/Martelange 27138
For West S.A., Luxembourg 27146
Gamico International S.A., Luxembourg 27153
Gastrom S.A., Schmiede 27154
General Re-CKAG Reinsurance & Investment, S.à r.l., Luxembourg 27148, 27150
Gestim-Invest, S.à r.l., Roodt/Redange 27135
Golf Financial Investment S.A., Luxembourg 27155
Healthcare Emerging Growth Fund, Sicav, Luxembourg 27166
Heliandre Holding S.A., Luxembourg 27157
ING Index Linked Fund, Sicav, Strassen 27166
ING International, Sicav, Strassen 27167
Invesco Maximum Income Fund, Sicav, Luxembg 27161
Invesco Premier Select, Sicav, Luxembourg 27159
Irina Investments S.A., Luxembourg 27167
Jadof Invest S.A., Luxembourg 27167
Jicerem S.A., Luxembourg 27165
J.P.J. 2 S.A., Luxembourg 27156
(Jean) Lamesch et Compagnie S.A., Bettembourg 27141
LAMESCH EXPLOITATION S.A., Jean Lamesch Exploitation S.A., Bettembourg 27141
Laronde S.A., Luxembourg 27164
Liberty Newport World Portfolio, Sicav, Senningerberg 27167
L.S. Models S.A., Lentzweiler 27122, 27123
Lumasa S.A., Luxembourg 27165
Lux International Finance S.A., Luxembourg 27155
Lux Recyclage S.A., Bettembourg 27141
Lux-Sucre, S.à r.l., Differdange 27145
(Le) Manoir, S.à r.l., Beaufort 27124
Mareis, S.à r.l., Hosingen 27140, 27141
Marquisaat S.A., Luxembourg 27156
Marsan Holding S.A., Luxembourg 27157
Master-Finance S.A., Luxembourg 27152, 27153
MCEI S.A., Rombach/Martelange 27123
Meyer Christian S.A., Troisvierges 27135
Prescott Investment S.A., Luxembourg 27157
Presta Desosse, S.à r.l., Rombach/Martelange . . . 27139
Primus, Sicav, Luxembourg 27166
Rawi S.A., Luxembourg 27164
Ricsun, S.à r.l., Wiltz 27143
S.A.V., S.à r.l., Useldange 27132
SEBLUX, SEB Private Bank S.A. 27154
Sofipa S.A., Luxembourg 27163
TSGE, G.m.b.H., Noertrange 27147
Turnverein Beaufort, Beaufort 27136
Vesper, Sicav, Luxembourg 27158
Weroco, S.à r.l., Steinheim 27145

ATELIERS HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 7, rue Walebroch.

R. C. Diekirch B 3.108.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1999. *Pour ATELIERS HOFFMANN, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(91579/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

BOUCHERIE KNAUF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 1.527.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1999. *Pour BOUCHERIE KNAUF, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(91580/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

CAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 67, rue de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.055.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1999. *Pour CAMO S.A.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(91581/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

CHAUDRINOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Diekirch, 10, rue de la Croix.

R. C. Diekirch B 2.884.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 1999. *Pour CHAUDRINOR S.A.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(91582/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

L.S. MODELS, Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Daefelter Boesch, Résidence 8.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L.S. MODELS, ayant son siège social à Weiswampach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 2 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 juillet 1997, numéro 402.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvia Hennericy-Nalepa, employée privée, demeurant à Messancy (B).

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Monique Klein-Glodt, employée privée, demeurant à Hautcharage.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrick Schoetter, employé privé, demeurant à Rollingen.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot à L-9761 Lentzweiler, Daefelter Boesch, Résidence 8.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot à L-9761 Lentzweiler, Daefelter Boesch, Résidence 8.

L'article 1er (alinéa 2) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1er. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Lentzweiler.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Schoetter, S. Hennericy, M. Klein-Glodt, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 14 avril 1999, vol. 409, fol. 22, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 avril 1999. E. Schroeder.

(91601/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

L.S. MODELS, Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Daefelter Boesch, Résidence 8.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 1999. E. Schroeder
Notaire

(91602/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

MCEI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 4.170.

—

EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch, le 16 avril 1999, enregistré à Redange, le 19 avril 1999, vol. 398, fol. 28, case 1, les modifications suivantes des statuts sont à noter:

I. - La démission de Monsieur Benoît Doppagne de son poste d'administrateur est acceptée.

Décharge lui est accordée.

Décharge est également accordée à Madame Christiane Jacquier, dont la démission a été acceptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 octobre 1996 non-encore formalisée. Le procès-verbal de cette assemblée est annexé à l'acte mentionné ci-avant.

II. - Les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société et ont prononcé sa mise en liquidation.

Ont été nommés comme liquidateurs:

1. - la société anonyme SOFIROM S.A. avec siège social à Rombach/Martelange,

représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Philippe Bossicard, expert comptable, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare,

et Monsieur Etienne Lalot, employé privé, demeurant à B-6717 Attert, 31, rue de la Corne du Bois, Parette,

2. - Madame Véronique Dolpire, Notaire de résidence à B-5500 Dinant, 8, rue Daoust.

Les liquidateurs ont chacun individuellement les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, ils peuvent accomplir des actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser un inventaire et peuvent se référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 mai 1999. L. Grethen.

(91595/240/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

LE MANOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.
Siège social: Beaufort.
R. C. Diekirch B 692.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour LE MANOIR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(91584/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

LE MANOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.
Siège social: Beaufort.
R. C. Diekirch B 692.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour LE MANOIR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(91585/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

LE MANOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.
Siège social: Beaufort.
R. C. Diekirch B 692.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour LE MANOIR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(91586/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

LE MANOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.
Siège social: Beaufort.
R. C. Diekirch B 692.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour LE MANOIR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(91587/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

LE MANOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.
Siège social: Beaufort.
R. C. Diekirch B 692.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour LE MANOIR, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(91617/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juin 1999.

ADRI S.A., Société Anonyme.
R. C. Diekirch B 4.969.

—

Le Conseil d'Administration de la société ADRI S.A. décide de dénoncer le siège social de l'adresse actuelle.
Fait à Luxembourg, le 3 mars 1999. Signature.
Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(91588/514/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

BSI GLOBAL INCOME TRUST, Fonds Commun de Placement.

—

MANAGEMENT REGULATIONS

1) The Fund

BSI GLOBAL INCOME TRUST (hereafter referred to as the «Fund») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fonds commun de placement), is an unincorporated co-proprietorship of transferable securities and other permitted assets, managed in the interest of its co-owners (hereafter referred to as the «Shareholders») by BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. The assets of the Fund, which are held in custody by The INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Custodian») are segregated from those of the Management Company. By the acquisition of Shares of the Fund, any Shareholder fully accepts these management regulations which determine the contractual relationship between the Shareholders, the Management Company and the Custodian.

2) The Management Company

The Fund is managed on behalf of the Shareholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions set forth in Article 5) hereafter, on behalf of the Shareholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and other permitted assets and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to such assets.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund.

The Management Company may for the benefit of the Fund obtain investment information, advice and other services.

3) The Custodian

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian. The INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., a corporation organised under the laws of Luxembourg, has been appointed Custodian.

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by the one to the other.

In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within 2 months of such notice of termination, a new custodian who will assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations. Pending the appointment of a new custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the Shareholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary for the transfer of all assets of the Fund to the new custodian.

All cash and securities constituting the assets of the Fund shall be held by the Custodian on behalf of the Shareholders of the Fund. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such securities. The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian, with notification to the Management Company, may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents.

Upon receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Fund.

The Custodian will assume its functions and responsibilities in accordance with articles 16, 17(1) and 17(2) a), c), d) and e) and 18 of the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

The Custodian is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian in accordance with the usual practice in the Grand Duchy of Luxembourg.

4) Investment policy

The investment objective of the Fund is to produce high current income as well as overall total return. The Fund is not principal protected and fluctuations in Net Asset Value may be substantial. In seeking to achieve this objective, the Fund may invest in any number of fixed or floating rate debt securities in the markets deemed by the Investment Manager to offer attractive risk and return profiles at any point in time. Investments of the Fund may include: i) non-investment grade debt securities issued by the governments, corporations and other entities located in emerging market

countries, ii) non-investment grade securities issued by companies located in the US and other investment grade countries, iii) bank capital securities which comprise both subordinated debt and preferred shares, iv) mortgage backed securities, (v) loan participations, vi) other investment and non-investment grade debt securities including corporate bonds, asset backed securities, and government and agency bonds. Given current market conditions the Investment Manager expects the Fund will initially have a significant portion of its portfolio invested in emerging market Brady bonds collateralized by US government securities, and capital securities issued by OECD domiciled banks (including Japanese banks). The Fund may invest in securities denominated in any currency other than emerging market currencies. The Fund may seek to hedge against interest rate and currency fluctuations through the use of OTC derivatives, including swaps, options, futures and currency transactions. The Fund may borrow or use derivatives to achieve leverage provided that such leverage will not exceed 10 % of the net assets of the Fund. The Fund should be considered as high risk and a vehicle for diversification and not as a balanced investment program.

5) Investment Restrictions

The Management Regulations place the following restrictions on the management of the Fund's assets.

(1) The Fund may not borrow money except on a temporary basis, which includes for purposes of redeeming Shares, and only if the aggregate of the amount borrowed would not exceed 10 % of the Net Asset Value of the Fund;

(2) The Fund may not invest in the securities of any single issuer or in claims, loan participations or other instruments of indebtedness issued by, or evidencing a receivable against a debtor, if immediately after and as a result of such investment more than 10 % of the Net Asset Value of the Fund would consist of the securities of such issuer or instruments evidencing an indebtedness of a single debtor, provided that notwithstanding the foregoing, the Fund may invest up to 100 % of the assets of the Fund in debt securities issued or guaranteed by any member state of the Organization for Economic Cooperation and Development (the «OECD») or by agencies or instrumentalities sponsored by the Federal Government of the United States, or by public international bodies of which one or more Member States of the OECD are members and that in such event the Fund holds securities from at least six different issues, and securities from any one issue shall not account for more than 30 % of it's the Net Asset Value of the Fund;

(3) The Fund may not invest more than 15 % of it's the Net Asset Value of the Fund in securities or debt instruments which are not quoted securities or which are not regularly dealt in on an organised market which offers similar safeguards of liquidity and transparency as a stock exchange, except that such limit shall not apply to recently issued securities the terms of the issue of which provide that application be made for admission to the official listing on any of the stock exchanges or an organized market and provided such admission is secured within a year of issue;

(4) The Fund may not purchase securities of any issuer if, upon such purchase, the Fund owns more than 10 % of any class of equity securities of such issuer or more than 10 % of all debt securities of such issuer, or if as a result of such purchase the Management Company may exercise a significant influence over the management of the issuer, provided that this limit shall not apply to securities or debt instruments issued or guaranteed by any government or any local authority, nor to securities or debt instruments issued by public international bodies of which one or more member states of the OECD are members and to securities issued by an undertaking for collective investment which is not established in the form of a corporation. The Fund may not purchase securities of any company or other body if upon such purchase, the Fund, together with other funds which may be managed by the Management Company would own more than 15 % of any class of the Shares of such issuer, except that such restrictions shall not apply to securities issued or guaranteed by a member state of the OECD, its instrumentalities or agencies;

(5) The Fund may not underwrite or sub-underwrite securities of other issuers;

(6) The Fund may not purchase securities of other undertakings for collective investment, except in connection with a merger, consolidation, acquisition or reorganisation and except further that up to 5 % of the Net Asset Value of the Fund may be invested in units of other undertakings for collective investment qualifying as undertakings for collective investments in transferable securities within the meaning of Council Directive of 20th December 1985 (85/611/CEE) on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities;

(7) Without prejudice to other provisions contained herein, the Fund may not act as a guarantor on behalf of third parties;

(8) The Fund may not deal in options on securities unless the following limitations are observed:

- individual purchases of call and put options and the writing of call and put options shall be limited by requiring that the effective duration of all hedging positions, whether long or short, be included in the calculation of the effective duration of the overall portfolio;

- put options may be written by the Fund provided that adequate liquid assets are held until the expiry of such put options to cover the aggregate exercise price of the securities to be acquired by the Fund pursuant thereto;

- call options on securities will only be written if the Fund maintains the underlying or similar securities until the expiry date of the relevant call options granted by the Fund, except that the Fund may dispose of such securities in declining markets under the following circumstances:

(i) the market must be sufficiently liquid to enable the Fund to cover its position at any time;

(ii) the aggregate of the exercise prices payable under such written options shall not exceed 25 % of the Net Asset Value of the Fund; and

- no option on securities will be purchased or sold unless it is quoted on a stock exchange or dealt in on a regulated market or transacted with a highly-rated counterparty and provided, immediately after its acquisition, the aggregate of the acquisition prices of all options held by the Fund (in terms of premiums paid) does not exceed 15 % of the Net Asset Value of the Fund;

(9) The Fund may for the purpose of hedging currency risk hold forward currency contracts or currency futures or acquire currency options for amounts not exceeding, respectively, the aggregate value of securities and other assets held by the Fund denominated in a particular currency, provided however that the Fund may also purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) or, within the same limits, enter into currency swaps, should the cost thereof be more advantageous to the Fund. Contracts on currencies must either be quoted on an exchange or dealt in or on a regulated market, except that the Fund may enter into currency forward contracts or swap arrangements with highly rated financial institutions;

10) The Fund may not enter into interest rate futures contracts, deal in options on futures or enter into interest rate swap transactions except that for the purpose of hedging the risk of fluctuations of its assets the Fund may buy or sell interest rate futures or buy or write call options or purchase or sell put options on interest rates or enter into interest rate swaps. Such contracts or options must be denominated in the currencies in which such assets are denominated, or in currencies which are likely to fluctuate in a similar manner, and they must be listed on an exchange or dealt on a regulated market, provided, however, that interest rate swap transactions may be entered into by private agreement with highly rated financial institutions.

Such options on interest rate futures must either be listed on an exchange or dealt in on a regulated market, except that the Fund may purchase or sell OTC options on financial instruments, if such transactions are more advantageous to the Fund or if quoted options having the required features are not available, provided such transactions are made with highly rated counterparties specializing in this type of transaction.

In principle, the aggregate of the commitments relating to futures contracts, options and swap transactions on interest rates may not exceed the aggregate estimated market value of the assets to be hedged and held by the Fund in the currency corresponding to those contracts;

(11) The Fund may not lend portfolio investments except against receipt of adequate security either in the form of bank guarantees of highly rated financial institutions or in the form of a pledge on cash or securities issued by governments of Member States of the OECD. No securities lending may be made except through recognized clearing houses or highly rated financial institutions specializing in these types of transactions and for more than one half of the value of the securities of the Fund and for periods exceeding 30 days;

(12) The Fund may not purchase real estate;

(13) The Fund may not enter into transactions involving commodities, commodity contracts or securities representing merchandise or rights to merchandise, and for purposes hereof commodities include precious metals, except that the Fund may purchase and sell securities that are secured by commodities and securities of companies which invest or deal in commodities and may purchase or sell futures and forward contracts (and options thereon) on financial instruments, stock indices and foreign currencies as stated above; and

(14) The Fund may not purchase any securities on margin (except that the Fund may obtain such short-term credit as may be necessary for the clearance of purchases and sales of portfolio securities) or make short sales of securities or maintain a short position, except that it may make initial and maintenance margin deposits in respect of futures and forward contracts (and options thereon).

The Management Company need not comply with the investment limit percentages set forth above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of its assets.

If by reason of subsequent fluctuations in values of the Fund's assets or as a result of the exercise of subscription rights, the investment limit percentages above are infringed, priority will be given, when sales of securities are made, to correcting the situation, having due regard to the interests of the Shareholders.

The Management Company shall not, on behalf of the Fund, sell, purchase or loan securities except the Shares of the Fund, or receive loans to or from (a) the Management Company, (b) its affiliated companies, (c) any director of the Management Company or its affiliated companies, or (d) any major shareholder thereof (meaning a shareholder who holds, on his own account, whether in his own or other name (as well as a nominee's name), 10 % or more of the total issued outstanding shares of such a company) acting as principal or for its own account unless the transaction is made in compliance with the restrictions set forth in the Management Regulations, and, either (i) at a price determined by current publicly available quotations, or (ii) at competitive prices or interest rates prevailing from time to time, on internationally recognized securities markets or internationally recognized money markets.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as are compatible with or in the interest of the Shareholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Shares of the Fund are sold.

6) Issue of Shares

During an initial period to be determined by the Management Company (the «Initial Offering Period») the Fund's Shares will be offered at an offering price of U.S. Dollars 1,000 per Share plus a sales charge (exclusive of consumption or other taxes, if any) of up to 3 % of such offering price. Thereafter, Shares may be offered on Wednesday of each week (each a «Subsequent Offering Date») at their then current Net Asset Value per Share plus a sales charge (exclusive of consumption or other taxes, if any) of up to 3 % of the Net Asset Value per Share. If a Wednesday is not a day on which banks are open for business in Luxembourg, Tokyo and New York (a «Business Day») the next following Business Day shall be a Subsequent offering Date. The sales charge will be payable to intermediaries acting in the placing of the Shares.

The payment date for the initial issue price shall be determined by the Management Company and published in the sales documents of the Fund. For Shares issued on a Subsequent Offering Date, the issue price must be received by the Fund within four Business Days following the relevant Subsequent Offering Date.

The minimum investment is one Share and fractions of Shares will not be issued.

Confirmation statements or Share certificates (if applicable) will be made available to subscribers or their Distributors.

7) Restrictions on ownership of Shares

The Management Company may, at its discretion, limit the issue of Shares at any time to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares, if such a measure is necessary for the protection of the Shareholders as a whole and the Fund.

The Management Company may:

(a) reject at its discretion any application for purchase of Shares;

(b) repurchase at any time the Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares.

More specifically:

(a) The Management Company will not promote the sale of the Fund's Shares to the public within the European Union, or any part of it.

(b) None of the Shares is registered under the United States Securities Act of 1933, as amended (the «1933 Act»). The Shares are prohibited from being offered, sold or transferred, directly or indirectly, in the United States of America or any of its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction including the Commonwealth of Puerto Rico or an enclave of the United States government, its agencies or instrumentalities (the «United States»), or to any citizen or resident thereof (including any corporation, partnership or other entity created or organized in or under the laws of the United States or any political subdivision thereof or which has its principal place of business in the United States), or any estate or trust, other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States (which is not effectively connected with the conduct of a trade or business within the United States) cannot be included in gross income for the purposes of computing United States federal income tax or an entity organized principally for passive investment, such as a commodity pool, investment company, or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers, or principals of an entity organized, and with its principal place of business located, outside of the United States), either (i) in which United States persons hold units of participation representing in the aggregate 10 % or more of the beneficial interest in the entity, or (ii) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator thereof is exempt from certain requirements of Part 4 of the regulations of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non-United States persons («U.S. Person»).

For the purpose of preventing the beneficial ownership of Shares in the Fund by any U.S. Person, as defined above, the Management Company or its agent may:

(a) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on, the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a U.S. Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a U.S. Person; and

(c) where it appears to the Management Company that any U.S. Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, compulsorily repurchase or cause to be repurchased from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder, in the following manner:

1) The Management Company shall serve a notice (hereinafter called the «redemption notice») upon the Shareholder appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the redemption price in respect of such Shares is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Fund. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Management Company the share certificate or certificates, if any, representing the Shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such Shares in the register of Shareholders.

2) The price at which the Shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called «the redemption price») shall be an amount equal to the Net Asset Value per Share determined in accordance with Article 9) hereof as at the date specified in the purchase notice.

3) Payment of the redemption price will be made to the owner of such Shares in U.S. Dollars, except during periods of United States Dollars exchange restrictions, and will be deposited by the Management Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the Share certificate or certificates, if any, representing the Shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Fund or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid.

8) Share certificates

Any person or corporate body shall be eligible to participate in the Fund by subscribing for one or several Shares, subject, however, to the provisions contained in Article 7) of these Management Regulations. The Management Company shall issue Shares in registered form only. Share certificates, if requested, shall carry the signatures of the Management Company and the Custodian, both of which may be in facsimile. In the absence of a request for certificates investors will be deemed to have requested that no certificate be issued in respect of their Shares and a confirmation of shareholding will be delivered instead.

9) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value per Share, expressed in U.S. Dollars, will be determined by the Administrative Agent (as defined below) on each Business Day (each, a «Valuation Date»). Such determination will be calculated on the basis of the value of the assets of the Fund as at the close of trading in New York on the Business Day prior to the Valuation Date.

To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued daily.

The Net Asset Value per Share is determined by dividing the value of the total assets of the Fund as of the relevant Valuation Date, less the liabilities of the Fund (but excluding from such liabilities the accrued amount of any dividends payable on the next dividend payment date or on the Valuation Date (where such Valuation Date is a dividend payment date)), by the total number of Shares outstanding on the Valuation Date (including for the avoidance of doubt any Shares to be redeemed on such Valuation Date).

The assets of the Fund will be valued as follows:

(a) Securities listed on a stock exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price on such exchange or market or, if no such price is available, at the mean of the bid and asked prices quoted on such day. If there is no such market price, or such market price is not representative of a security's fair market value, then the security shall be valued in a manner determined to reflect its fair value. If a security is listed on several stock exchanges or markets, the last available price on the stock exchange or market which constitutes the main market for such security will be used;

(b) Securities not listed on any stock exchange or traded on any regulated market are valued at the mean between the most recent quoted bid and asked price provided by the principal market makers. If there are no such market prices, or if such market prices are not representative of a security's fair market value, then the security is valued in a manner determined to reflect its fair value;

(c) Cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the day;

(d) Values expressed in a currency other than the U.S. Dollar shall be translated to such currency at the average of the last available buying and selling prices for such currency; and

All assets of the Fund, will be valued on each Valuation Date in accordance with the foregoing procedures . Any assets for which daily bid quotations are not readily available will be valued by the Management Company, or its appointed agents, its best judgement as to the fair market value of given security on the basis of.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorised to follow other rules prudently and in good faith in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

The Industrial Bank of Japan (Luxembourg) S.A. has been appointed by the Management Company to make the daily determination of the Net Asset Value per Share. Such determination will be calculated on the basis of the value of the assets of the Fund as at the close of trading in New York on the Business Day prior to the Valuation Date.

10) Suspension of determination of Net Asset Value

The Management Company may temporarily suspend the determination of Net Asset Value, and consequently the issue and redemption of Shares and the payment of dividends, in any of the following events:

(a) when one or more stock exchanges or markets which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Fund, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Fund are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

(b) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Management Company, disposal of the assets of the Fund is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(c) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Fund or if, for any reason, the value of any asset of the Fund may not be determined as rapidly and accurately as required; or

(d) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Fund are rendered impracticable or if purchases and sales of the Fund's assets cannot be effected at normal rates of exchange.

Suspension of the calculation of the Net Asset Value will be notified to Shareholders who have requested redemption of their Shares or subscribed for Shares and, if the suspension is likely to exceed ten days, will be published in a newspaper in Luxembourg and in such other newspapers as the Management Company may from time to time decide.

11) Redemption

Shares may be redeemed at the Net Asset Value per Share on the last Wednesday of each month, commencing on the last Wednesday in December 1999 (each a «Redemption Date»). If a Wednesday is not a Business Day, the next following Business Day shall be a Redemption Date. Redemption of Shares must be preceded by written notice to the Administrative Agent of such intended redemption at least ten Business Days prior to the relevant Redemption Date.

The Custodian must make payment only if no statutory provisions, such as exchange control regulations or other circumstances outside the control of the Custodian, prohibit the transfer of the payment of the redemption price to the country where reimbursement was applied for.

Redemption proceeds will be paid within 4 Business Days following the relevant Redemption Date.

Shares may be redeemed only in integral multiples of one Share.

12) Charges of the Fund

The Fund is subject to ongoing fees and expenses as described below.

Agent Company Fee

The Agent Company will receive a fee accrued daily and payable semi-annually in arrears on the last Wednesday in March and September, commencing on the last Wednesday in September 1999 at an annual rate of up to 0.20 % of the average daily Net Asset Value of the Fund.

Distributor Fee

The Distributor will receive a fee accrued daily and payable semi-annually in arrears on the last Wednesday in March and September, commencing on the last Wednesday in September 1999, at an annual rate equal to 0,50 % of the average daily Net Asset Value of the Fund.

Investment Management Fee

The Management Company and the Investment Manager will receive out of the assets of the Fund a fee (the «Investment Management Fee») accrued daily and payable semi-annually in arrears on the last Wednesday of each March and September, commencing on the last Wednesday in September, 1999, at an annual rate equal to, in aggregate, 1 % of the average daily Net Asset Value of the Fund. The Investment Management Fee shall be due regardless of the performance of the Fund. A portion of this Investment Management Fee will be paid to the Advisor (as defined below) for its services to the Fund.

Custodian and Administration Fees

The Administrative Agent and Custodian are entitled to receive out of the assets of the Fund a fee in accordance with usual practice in the Grand Duchy of Luxembourg.

Other Fees and Expenses

The Fund bears all of its other expenses, including, but not limited to, the following:

(a) all taxes which may be due on the assets and income of the Fund;

(b) the reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including, without limitation, telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Custodian and any custody charges of banks or other financial institutions to which custody of assets of the Fund is entrusted;

(c) usual brokerage fees due on transactions involving securities held in the Fund (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);

(d) the remuneration and out-of-pocket expenses of the Administrative Agent;

(e) organizational and legal expenses incurred by the Management Company, the Investment Manager and the Agent Company (including their in-house legal costs) and the Custodian while acting in the interest of the Shareholders, including the expenses of the initial establishment and operation of the Fund;

(f) the cost of printing certificates, the cost of preparing and/or filing the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including registration statements and prospectuses, offering circulars and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Fund and any other costs of qualifying or registering the Shares of the Fund for offer or sale in any jurisdiction; the cost of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws and regulations of the aforementioned authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the daily Net Asset Value; the costs incurred in connection with the admission and maintenance of the Shares on any stock exchanges on which they may be listed; and all similar administrative charges, including, unless otherwise decided by the Management Company, all initial and on-going advertising and other promotional expenses directly incurred in offering or distributing the Shares, including the printing costs of copies of the above-mentioned documents or reports which are utilized by the distributors or dealers of the Shares in the course of their business activities; and

The initial expenses of the Fund will be amortized over a period not exceeding five years.

13) Accounting year, Audit

The accounts of the Fund are closed each year on 31st December and for the first time on 31st December 1999. The accounts of the Fund are kept in U.S. Dollars.

The accounts of the Management Company will be audited by auditors appointed by the Management Company.

The Management Company shall also appoint an authorized auditor who shall, with respect to the assets of the Fund, carry out the duties prescribed by the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

14) Dividends

The Management Company intends to declare dividends to Shareholders on a semi-annual basis in arrears on the last Wednesday in March and September. Dividends will be declared for the first time on the last Wednesday in March 2000 and will start to accrue on the last Wednesday in December 1999. The semi-annual dividend shall be equal to the coupon interest actually received by the Fund during the relevant period. Shareholders redeeming their Shares on a Redemption Date which falls on a semi-annual dividend payment date, shall not be entitled to receive dividends (if any) on such Redemption Date, since the Net Asset Value per Share will include any accrued dividends to such Redemption Date.

Dividends will be paid in U.S. Dollars within approximately five Business Days of the date on which dividends are declared.

15) Amendment of the Management Regulations

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time.

Amendments will become effective five days after their publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du Grand Duché de Luxembourg.

16) Publications

The Net Asset Value, the issue price and the redemption price per Share will be available to the public at the offices of the Administrative Agent in Luxembourg.

The audited annual reports and the unaudited semi-annual reports and any other financial information of the Fund are made available to the Shareholders at no cost at the offices of the Administrative Agent. Copies of such annual and semi-annual reports will be sent to the Shareholders at their registered addresses. The first report will be an annual report as of December 31, 1999.

Any amendments to these Management Regulations, including the dissolution of the Fund, will be published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg.

All notices to Shareholders may also be published in a newspaper in Luxembourg and in such other newspapers as the Management Company may from time to time decide.

17) Termination of the Fund and Liquidation

The Fund is an open-ended fund with no fixed maturity date, which may be liquidated by the Management Company for the specific reasons set forth below. Shareholders, their heirs or any other beneficiaries may not demand the liquidation or division of the Fund. The Management Company will consider the liquidation of the Fund if through redemptions or otherwise, the total number of outstanding Shares falls below twenty-five thousand (25,000) Shares at any time during its term, since the Fund may no longer be economical to operate. In addition, the Management Company may liquidate the Fund: (a) if the Fund does not qualify or no longer qualifies for distribution in Japan; (b) the Investment Manager acts no longer as investment manager to the Fund, (c) the Advisor acts no longer as investment advisor to the Investment Manager in relation to the Fund, and (d) if, in the reasonable opinion of the Management Company, the best interest of the Shareholders so requires. The Fund will further be liquidated in any cases set forth by the laws of Luxembourg. Any notice of liquidation will be published in the Mémorial and in three newspapers. No Shares may be issued or redeemed after the occurrence of the event leading to the liquidation. In the event of the Fund's liquidation, the Management Company will realize the assets of the Fund in the best interests of the Shareholders and the Custodian will distribute the net liquidation proceeds of the Fund, after deduction of liquidation charges and expenses, to the holders of Shares, all in accordance with the directions of the Management Company. The net proceeds of the liquidation will be distributed to Shareholders on a pro rata basis.

Liquidation proceeds which cannot be distributed to the persons entitled thereto at the close of liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg until the applicable prescription period shall have elapsed.

18) Statute of limitation

The claims of the Shareholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

19) Applicable law, Jurisdiction and Governing language

The Management Regulations are governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and any dispute arising between the Shareholders, the Management Company and the Custodian will be subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of the courts of the countries in which the Shares of the Fund are offered and sold with respect to claims by investors resident in such countries, and with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by Shareholders resident in such countries.

20) Definitions

«Administrative Agent»	means The Industrial BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.
«Advisor»	means SAISON INTEX CORPORATION
«Agent Company»	means BEAR STEARNS (JAPAN) LTD., Tokyo Branch
«Business Day»	means a day on which banks are open for business in Luxembourg, Tokyo and New York.
«Custodian»	means The Industrial BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.
«Custodian Agreement»	means the custodian and central administration agreements between the Management Company and The INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.
«Distributors»	means any Distributor in Japan appointed from time to time by the Management Company.
«Dollars», «US D» and «$»	mean U.S. Dollars.
«Fund»	means BSI GLOBAL INCOME TRUST, a mutual fund organized under the laws the Grand Duchy of Luxembourg.
«Initial Offering Period»	means the initial offering period determined by the Management Company.
«Investment Management Fee»	means the fee received by the Management Company in connection with the management of the assets of the Fund and which covers the services provided by the Investment Manager and Advisor to the Fund.

«Investment Manager»	means BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT INC., a New York corporation serving as investment manager of the Fund, or any successor investment manager ppointed in relation to the Fund.
«Management Company»	means BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
«Management Regulations»	means these management regulations.
«Mémorial»	means the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg.
«Net Asset Value»	means: - in respect of the Shares as of any date, the net assets of the Fund divided by the number of Shares then outstanding; and - in respect of the Fund as of any date, the net assets of the Fund.
«OECD»	means the Organization for Economic Cooperation and Development.
«Redemption Date»	means the last Wednesday of each month, commencing on the last Wednesday in December 1999.
«Share»	means a unit of ownership interest in the Fund.
«Shareholder»	means a holder of Shares.
«Subsequent Offering»	means the offering of Shares made subsequent to the Initial Offering Period.
«Subsequent Offering Date»	means the offer date of any Subsequent Offering and will take place on Wednesday of every week.
«Valuation Date»	means any Business Day and is the date on which the Net Asset Value per Share for a particular Business Day is calculated based on the value of the assets of the Fund as at the close of trading in New York on the Business Day prior to the Valuation Date.

All references in these Management Regulations to a particular day of the week shall, in the event that such day is not a Business Day, be deemed to be a reference to the next following Business Day.

These Management Regulations will become effective on July 12, 1999.

Luxembourg, June 24, 1999.

BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 517, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30627/260/489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 1999.

BSSI GLOBAL INCOME TRUST,
(anc. BSI GLOBAL INCOME TRUST).

—

It appears from a decision taken by the board of directors of BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. taken on 8th July, 1999 that BSI GLOBAL INCOME TRUST shall be named, from its inception, as BSSI GLOBAL INCOME TRUST.

BEAR STEARNS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(03386/260/8)

S.A.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Madame Marie-Paule Desenfans, administrateur de sociétés, demeurant au 35, rue de Céroux, B-1380 Lasne.
2. Monsieur Hubert Hagege, administrateur de sociétés, demeurant à F-Paris, 10 rue de la Justice,

ici représenté par Monsieur André Zeitoun, commerçant, demeurant à L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 avril 1999, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante, le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^er^. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^er^. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de S.A.V., S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Useldange.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la fabrication, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente au détail et en gros de produits textiles, vestimentaires, ainsi que tout accessoire s'y rapportant.

La société pourra en outre faire le commerce d'articles électro-ménagers, Hifi et TV.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Marie-Paule Desenfans, administrateur de sociétés, demeurant à 35, rue de Céroux, B-1380 Lasnes, trois cent soixante-quinze parts 375

2. Monsieur Hubert Hagege, administrateur de sociétés, demeurant à F-Paris, 10, rue de la Justice, cent vingt-cinq parts 125

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1999.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-8705 Useldange, 18, rue de la Gare.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur André Zeitoun, commerçant, demeurant à L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-P. Desenfans, A. Zeitoun, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 2CS, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 mai 1999. G. Lecuit.

(91589/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 mai 1999.

DISTILLERIE NATIONALE PITZ-SCHWEIZER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts reçu par le notaire soussigné en date du trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré à Diekirch, le 4 janvier 1999, volume 599, folio 1, case 5,

que les parts sociales, d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune, de la société à responsabilité limitée DISTILLERIE NATIONALE PITZ-SCHWEIZER, S.à r.l., avec siège social à Ettelbruck,

constituée suivant acte reçu par le notaire René Frank d'Ettelbruck en date du 17 juillet 1969, publié au Mémorial C, numéro 185 du 31 octobre 1969, sont actuellement réparties comme suit:

a) Madame Mathilde Sertznig, veuve René Pitz, demeurant à Luxembourg, possède deux cent cinquante parts sociales 250

b) Monsieur Marc Pitz, industriel, demeurant à Warken, rue de Burden, possède trois cent parts sociales . . . 300

c) Monsieur Jacques Pitz, employé privé, demeurant à Ettelbruck, 3, rue de Bastogne, possède deux cent cinquante parts sociales 250

Total: huit cent parts sociales 800

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 31 mai 1999. M. Cravatte.

(91593/205/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

FENNER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 64.131.

—

Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg, le 11 mai 1999 au siège de la société

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

1) de remplacer le commissaire aux comptes, société Price Waterhouse, S.à r.l., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté par la société BECOFIS, S.à r.l., avec siège social L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Bureau
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(24749/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

MEYER CHRISTIAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9909 Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.713.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 2 juin 1999, vol. 263, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 1999. COFINOR S.A.
Signature

(91606/798/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

MEYER CHRISTIAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9909 Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.713.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 2 juin 1999, vol. 263, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 1999. COFINOR S.A.
Signature

(91607/798/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

MEYER CHRISTIAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9909 Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.713.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 2 juin 1999, vol. 263, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 1999. COFINOR S.A.
Signature

(91608/798/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

MEYER CHRISTIAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9909 Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.713.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 2 juin 1999, vol. 263, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 1999. COFINOR S.A.
Signature

(91609/798/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

MEYER CHRISTIAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9909 Troisvierges.
R. C. Diekirch B 2.713.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 2 juin 1999, vol. 263, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 juin 1999. COFINOR S.A.
Signature

(91610/798/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

GESTIM-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-8560 Roodt/Redange, 1, rue Hiel.
R. C. Diekirch B 4.798.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Capellen, le 24 février 1999, vol. 134, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 1999. Signature.

(91592/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

TURNVEREIN BEAUFORT.

Gesellschaftssitz: Beaufort.

—

STATUTEN

Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Der Verein ist gegründet im Jahr 1996, und trägt den Namen TURNVEREIN BEAUFORT.
Sein Sitz ist in Beaufort, und die Dauer ist unbegrenzt.

Ziel und Zweck

Art. 2. Der Verein ist eine Gesellschaft ohne Gewinnzweck, und hat die Ausübung, die Verbreitung, und die Entwicklung des Sportgeistes im allgemeinen zum Zweck.

Art. 3. Der Verein ist die U.S.L.G. angegliedert und Ihre Statuten und Reglementen unterworfen.

Mitglieder

Art. 4. Der Verein setzt sich aus einer unbeschränkten Anzahl von Mitglieder zusammen, und zwar:
a) aktive Mitglieder
b) verdienstvolle Mitglieder.

Art. 5. Aktive Mitglieder sind solche die am Trainung des Vereins teilnehmen, und eine entsprechende Lizens besitzen. Jede Person kann aktives Mitglied werden.
Die Aufnahme geschieht durch Anmeldung beim Trainer oder Hilfstrainer. Alle aktive Mitglieder, welche das 18. Lebensjahr vollendet haben, haben das Stimmrecht, und können sich in den Vorstand wählen lassen.

Art. 6. Die Generalversammlung kann durch Beschluss Personen, welche dem Verein wertvolle und ausergewöhnliche Dienste geleistet haben in den Rang von Verdienstvolle Mitglieder erheben. Diese haben Stimmrecht in der G.V. Sie können sich um einen Sitz im Vorstand bewerben, wenn sie das 25. Lebensjahr vollendet haben.

Art. 7. Die Generalversammlung beschliesst über den Ausschluss eines Mitgliedes, wobei eine 2/3 Stimmehrheit erfordert ist. Der Ausgeschlossene muss durch Einschreibebrief benachrichtigt werden.

Verwaltung und Vorstand

Art. 8. Der Verein wird durch einen Vorstand verwaltet und geführt. Dieser setzt sich durch maximal 9 Mitglieder zusammen, und zwar: 1 Präsident, 1 Vicepräsident, 1 Sekretär, 1 Kassierer, und 5 Beisitzende.

Art. 9. Alle Vorstandsmitglieder werden von der G.V. gewählt, für eine Dauer von 2 Jahren.

Art. 10. Der Vorstand wird alle 2 Jahre zur Hälfte erneuert. Die austretenden Mitglieder sind wiederwählbar, ohne indessen ihre Kandidatur schriftlich stellen zu müssen.

Art. 11. Die neuen Vorstandkandidaturen müssen wenigstens 24 Stunden vor der G.V. beim Sekretär schriftlich eingereicht sein.
Die Kandidaten müssen das 18. Lebensjahr vollendet haben und Vereinsmitglied sein.

Art. 12. Die Vorstandswahlen sind geheim und schriftlich.

Art. 13. Als gewählt gelten diejenigen Kandidaten, welche die meisten Stimmen erhalten haben, wobei die Anzahl der zu wählenden Mitglieder durch die Zahl der freien Sitze im Vorstand festgelegt ist. Bei Stimmengleichheit erfolgen Stichwahlen.

Vorstandsversammlungen und -beschlüsse

Art. 14. Die Vorstandsversammlungen werden durch schriftliche Benachrichtigung des Sekretärs einberufen, und zwar wenigstens zwei Tage vor der jeweiligen Sitzung.

Art. 15. Der Vorstand ist nur beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte der Mitglieder anwesend ist.

Art. 16. Der Präsident, oder Vicepräsident, steht der Versammlung vor. Beschlüsse werden gefasst durch mündliche Abstimmung, wobei die einfache Mehrheit gilt. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten.

Art. 17. Jede Sitzung wird zu Protokoll genommen, und vom Präsidenten und Sekretär unterschrieben. Die Beschlüsse und Diskussionen des Vorstandes dürfen nicht an die Öffentlichkeit getragen werden. Zuwiederhandelnde können aus dem Vorstand ausgeschlossen werden.

Art. 18. Fehlt ein Mitglied an drei Sitzungen ohne gültige Entschuldigung, so wird er automatisch aus dem Vorstand ausgeschlossen, und durch Einschreibebrief benachrichtigt. Bei der folgenden Generalversammlung kann der Posten erst wieder besetzt werden.

Art. 19. Alle Vorstandsmitglieder sind solidarisch verantwortlich für die Führung des Vereins.

Befugnisse des Vereins

Art. 20. a) Verwaltung und Führung des Vereins.
b) Vertretung des Vereins gegenüber der Federation U.S.L.G., den öffentlichen Autoritäten und Organen.
c) Zulassung von neuen Mitgliedern.
d) Behandlung von Demissionsschreiben, und Ausschliessen von Demissionären.
e) Bestrafung von Mitgliedern des Vereins.
f) Verwaltung des Vereinsvermögens.
g) Überwachung der Vereinsstatuten.

Art. 21. Die Unterschrift des Präsidenten oder seines Stellvertreters, zusammen mit derjenigen des Sekretärs oder dessen Stellvertreters, gilt als bindend für den Verein, der mithin als verantwortlich zeichnet.

Art. 22. Alle Posten innerhalb des Vorstands sind ehrenhalber.

Finanzen

Art. 23. Die Einnahmen des Vereins sind
a) Die Beiträge der Mitglieder.
b) Die Einnahmen aus sportlichen und aussersportlichen Veranstaltungen des Vereins.
c) Die Subsiden.
d) Die aussergewöhnlichen Zuwendungen und Geschenke von Personen oder Gesellschaften.

Art. 24. Der Vorstand stellt jedes Jahr die Bilanz von Einnahmen und Ausgaben, zusammen mit dem Haushaltsplan für das kommende Jahr auf und unterbreitet sie der G.V. zur Genehmigung.

Art. 25. Der Kassierer muss dem Vorstand einen Kassenbericht über die Finanzlage des Vereins auf Verlangen unterbreiten.

Generalversammlung

Art. 26. Die Generalversammlung findet jedes Jahr statt. Der Vorstand kann so oft es die Vereinsinteressen verlangen, eine Generalversammlung einberufen.

Art. 27. Die Mitglieder werden wenigstens 10 Tage vor der G.V. schriftlich benachrichtigt. Der Benachrichtigung muss die Tagesordnung beiliegen.

Art. 28. Jede Versammlung ist beschlussfähig, wenn wenigstens die Hälfte der Mitglieder des Vorstandes, sowie ein Viertel der anderen Stimmberechtigten anwesend sind. Ist dies nicht der Fall, so wird innerhalb von 2 Wochen eine neue Generalversammlung einberufen. Diese ist beschlussfähig, unabhängig der Anzahl der Anwesenden.

Art. 29. Der Präsident oder sein Stellvertreter leitet die G.V.

Art. 30. Nur die Punkte der Tagesordnung können diskutiert werden. Alle wahlberechtigten Mitglieder haben gleiches Stimmrecht.

Art. 31. Die G.V. hat besondere Rechte:
a) Die Statuten abzuändern oder zu ergänzen.
b) Den Verein aufzulösen.
c) Den jährlichen Haushaltsplan und die Aufgestellten gutzuheissen oder zu verwerfen.
d) Dem Vorstand Entlastung zu erteilen.
e) Ernennung und Abberufung von Vorstandsmitgliedern.
f) Von Mitgliedern Ausschluss.

Art. 32. Alle Beschlüsse der G.V. müssen schriftlich niedergelegt werden, und der Bericht muss der ersten folgenden G.V. zur Billigung vorgelegt werden.

Art. 33. Die Generalversammlung findet im Vereinsbau statt, und zwar nach Beendigung der Spielsaison.

Statutenänderung

Art. 34. Statutenänderungen können nur durch die G.V. erfolgen. Alle Umänderungs- und Zusatzvorschläge müssen eine 2/3 Stimmenmehrheit erhalten, um angenommen zu werden.

Auflösung des Vereins

Art. 35. Die Auflösung des Vereins findet statt, wenn weniger als 8 Mitglieder vorhanden sind.

Art. 36. Befindet sich bei der Auflösung des Vereins noch Geld in der Kasse, so wird dieses zu einem wohltätigen Zweck gestiftet.

Art. 37. Sind bei der Auflösung des Vereins noch Schulden vorhanden, so müssen diese innerhalb eines Monats, durch diejenige Personen, welche die Auflösung beschlossen haben, beglichen werden.

Art. 38. Alle in diese Statuten nicht vorgesehenen Fälle werden vom Vorstand entschieden.

Die vorliegenden Statuten wurden durch die Generalversammlung vom 29. März 1996 aufgestellt und gutgeheissen.

Der Vorstand

Präsident:	Langini Marja
Vicepräsident:	Stalter Jolande
Kassierer:	Wijnmalen Rebecca
Beisitzender:	Vrolijk Edith
	Langini Paul
	Brand Henriette
Sekretär:	J. Vrolijk

Für den Vorstand
M. Langini J. Vrolijk

Beaufort, le 21 juin 1996.

Vu et approuvé
Le conseil communal
Signatures

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 1999, vol. 263, fol. 2, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(91605/000/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

FORETLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1. - La société anonyme SOFIROM S.A. avec siège social à Rombach/Martelange,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Philippe Bossicard, expert comptable, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare, et Monsieur Etienne Lalot, employé privé, demeurant à B-67 17 Attert, 31, rue de la Corne du Bois, Parette.

2. - La société anonyme FIDUCIAIRE DE ROMBACH S.A. avec siège social à Rombach/Martelange,

ici représenté par son administrateur-délégué Monsieur Philippe Bossicard, préqualifié.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORETLUX S.A.

La société aura son siège social dans la Commune de Rambrouch.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet une entreprise d'exploitation forestière l'abattage, l'ébranchage, le débardage, la création de chemins forestiers ainsi que le transport et la location de containers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de son détenteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, téléfax ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix présentes.

Suivant les conditions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

L'assemblée générale des actionnaires fixe les pouvoirs de signature.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi. Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le 2e mercredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. - La société anonyme SOFIROM S.A. désignée ci-avant mille deux cent trente actions	1.230
2. - La société anonyme FIDUCIAIRE DE ROMBACH S.A. désignée ci-avant dix actions	10
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Le capital social a été entièrement libéré de sorte qu'il se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à quarante-cinq mille francs (LUF 45.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties ont évalués le montant du capital social à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean-Claude Poncelet, administrateur de société, demeurant à B-6660 Houffalize, 30A, rue Fin de Ville,
- Madame Léa France, pensionnée, demeurant à B-6660 Houffalize, 19, rue de Liège,
- Madame Christina Goebel, employée privée, demeurant à B-6600 Bastogne, 2, rue Albert 1er.

2. - Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Philippe Bossicard, expert comptable, demeurant à B-6800 Libramont, 11, rue de l'Ancienne Gare.

3. - Les pouvoirs de signature sont fixés comme suit:

La société se trouve engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

4. - Le siège social est fixé à l'adresse suivante: à L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

Réunion du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration se sont ensuite réunis et ils ont décidés à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Claude Poncelet, qualifié ci avant, comme administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bossicard, E. Lalot, J.-C. Poncelet, L. France, C. Goebel, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 12 mai 1999, vol. 398, fol. 36, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Wiltzius.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 mai 1999. L. Grethen.

(91596/240/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

PRESTA DESOSSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept mai.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

Madame Nadia Rogovy, ménagère, demeurant à F-55840 Thierville, 26, rue Paul Gavini.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. La société prend la dénomination de PRESTA DESOSSE, S.à. r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet le désossage de viandes et l'abattage de bovidés.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (EUR 10) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants. L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, Madame Nadia Rogovy, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (LUF 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, les parties ont évalués le montant du capital social à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (LUF 504.249,-).

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à trente-cinq mille francs (LUF 35.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I. - Le nombre des gérants est fixé à deux.

II. - Est nommée gérante administrative de la société Madame Nadia Rogovy, ménagère, demeurant à F-55840 Thierville, 26, rue Paul Gavini.

- Est nommé gérant technique de la société Monsieur Roland Guillaume, boucher, demeurant à F-55840 Thierville, 26, rue Paul Gavini.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante administrative - le gérant technique doit cependant contresigner tout engagement du domaine technique.

III. - L'adresse du siège de la société est fixée au 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach/Martelange.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Rogovy, R. Guillaume, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 12 mai 1999, vol. 398, fol. 36, case 7. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur ff. (signé): Wiltzius.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 mai 1999. L. Grethen.

(91597/240/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

MAREIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAREIS DENGSCHLESCHTUNGS SERVICES)

Siège social: L-9806 Hosingen, 8, rue Principale.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Marianne Alice Filet, commerçante, demeurant à L-9806 Hosingen, 8, rue Principale.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société MAREIS DENGSCHLESCHTUNGS SERVICES, avec siège social à Hosingen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 août 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 682 du 5 décembre 1997.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en MAREIS, S.à r.l.

L'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de MAREIS, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts comme suit:

«La société a pour objet la vente de produits alimentaires et d'articles de ménage ainsi que la vente d'objets d'art et d'antiquités; la vente d'objets d'art de la table et de décoration; la vente d'articles de bimbeloterie.»

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Filet, E. Schroeder

Enregistré à Mersch, le 21 avril 1999, vol. 409, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 avril 1999. E. Schroeder.

(91599/228/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

MAREIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAREIS DENGSCHLESCHTUNGS SERVICES)

Siège social: L-9806 Hosingen, 8, rue Principale.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 1999. E. Schroeder.

(91600/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

EUROPEAN BUSINESS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

—

Assemblée Générale Extraordinaire

Entre les associés de la société à responsabilité limitée EUROPEAN BUSINESS, ayant son siège social au 30, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, est convenu ce trente et un mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf le présent changement de gérant:

La démission de Monsieur Sykes Christopher demeurant à L-1320 Luxembourg prendra cours à partir du trente et un mai mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Monsieur Bharania Barry, demeurant L-1244 Luxembourg, rue Jean-François Boch, 86, est nommé à sa place.

La société est engagée par la signature individuelle de Monsieur Bharania Barry, prénommé.

C. Sykes.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24747/692/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

LAMESCH EXPLOITATION S.A., JEAN LAMESCH EXPLOITATION, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 23.555.

LUX RECYCLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 16.042.

JEAN LAMESCH ET COMPAGNIE, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Wolser Nord.

R. C. Luxembourg B 6.263.

—

PROJET DE FUSION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur René Lamouline, employé privé, demeurant à Arlon/Belgique,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A., en abrégé LAMESCH EXPLOITATION S.A., avec siège social à Bettembourg, zone industrielle Wolser Nord, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.555,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société en date du 10 juin 1999, ci-annexée,

2.- Monsieur Jacques Lonneux, employé privé, demeurant à Aubange/Belgique,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme LUX RECYCLAGE S.A., avec siège social à Bettembourg, zone industrielle Wolser Nord, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.042,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société en date du 10 juin 1999, ci-annexée,

et

3.- Monsieur Jacques Lonneux, préqualifié,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme JEAN LAMESCH ET COMPAGNIE, avec siège social à Bettembourg, zone industrielle Wolser Nord, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 6.263,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la société en date du 10 juin 1999, ci-annexée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter et d'établir authentiquement, conformément à l'article 271(1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le projet de fusion entre les prédites sociétés anonymes JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A., LUX RECYCLAGE S.A. et JEAN LAMESCH ET COMPAGNIE, comme suit:

PROJET DE FUSION

Les conseils d'administration des sociétés anonymes JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A., LUX RECYCLAGE S.A. et JEAN LAMESCH ET COMPAGNIE, ont établi le projet de fusion suivant:

1) La société anonyme JEAN LAMESCH EXPLOITATION S.A., en abrégé LAMESCH EXPLOITATION S.A., (ci-après dénommée «la société absorbante»), ayant son siège social à Bettembourg, zone industrielle Wolser Nord, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.555, et

a) la société anonyme LUX RECYCLAGE S.A., avec siège social à Bettembourg, zone industrielle Wolser Nord, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 16.042, (ci-après dénommée «la société absorbée»), ainsi que

b) la société anonyme JEAN LAMESCH ET COMPAGNIE, avec siège social à Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 6.263, (ci-après dénommée «la société absorbée»),

entendent fusionner, par absorption des deuxième et troisième sociétés par la première.

2) La société absorbante détient la totalité des six cent vingt-cinq (625) actions représentatives du capital social de la deuxième société absorbée LUX RECYCLAGE S.A., ce capital s'élevant à vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois.

La société absorbante détient la totalité des huit cents (800) actions représentatives du capital social de la troisième société absorbée JEAN LAMESCH ET COMPAGNIE, ce capital s'élevant à un million six cent mille (1.600.000,-) francs luxembourgeois.

A côté des actions, il n'existe pas d'autres titres conférant droit de vote dans les sociétés absorbées.

En conséquence, l'opération de fusion s'effectuera en conformité des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite (ci-après dénommée «loi sur les sociétés commerciales»).

3) La date à partir de laquelle les opérations des sociétés absorbées seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante est fixée au 1er janvier 1999.

4) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs des sociétés qui fusionnent.

5) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication du projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance, au siège social de la société absorbante, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b), et c) de la loi sur les sociétés commerciales; tout actionnaire peut obtenir copie intégrale, ou, s'il le désire, partielle des prédits documents, sans frais et sur simple demande.

7) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante disposant d'au moins cinq (5) pour cent des actions du capital souscrit ont le droit de requérir pendant le délai prévu sub 6) la convocation d'une assemblée générale de la société absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8) A défaut de réquisition de convocation d'une assemblée générale ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant sub 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales.

9) Les documents sociaux des sociétés absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société absorbante en raison des présentes est estimé à soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R. Lamouline, J. Lonneux, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 117S, fol. 78, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999. R. Neuman.

(30985/226/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 1999.

RICSUN, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

—

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Eric Biyanga, employé, demeurant à B-7000 Mons, Chaussée de Glhin 136.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant à la location de solariums et l'exploitation de solariums.

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant à la mise en franchise ou/et l'exploitation d'un salon d'esthétique, la vente de produits d'esthétique, d'hygiène, de toilette et d'articles de parfumerie.

Elle pourra également s'intéresser au soutien, à la promotion, à l'acquisition, à la participation par voie d'apports en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription et d'intervention commerciale, à toute entreprise au Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social, afin de favoriser son développement.

La société prend la dénomination de RICSUN.

Art. 4. Le siège social est établi à Wiltz.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence a compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Eric Biyanga, prénommé. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de 500.000,- LUF se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les cessions de parts à des non-associés doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elles dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont révocables ad nutum. A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1 sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions légales de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée, s'appliquent.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:

- Madame Nathalie Boinet, esthéticienne, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas, rue de la Justice 30.

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

- Monsieur Eric Biyanga, prénommé.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi à L-9530 Wiltz, 65, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Biyanga, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 mai 1999, vol. 409, fol. 70, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 1999. E. Schroeder.

(91590/228/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

FINANCIAL FLEURUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg, en date du 30 avril 1999

1. L'assemblée accepte la démission de Messieurs Juri Tineev et Vladimir Vinogradoff de leur fonction d'administrateur de la société;

2. L'assemblée a nommé Messieurs Emile Wirtz et Victor Bolchakov administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Leur mandat viendra à échéance fin octobre 1999.

3. L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature de la façon suivante:

Signature A. individuelle - Monsieur Igor Stepine, Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Victor Bolchakov.

Les ordres de paiement plus élevés que 1.000.000,- USD: 2 signatures conjointement.

4. Transfert du siège social à L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.

Luxembourg, le 30 avril 1999.

Pour la société
FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24753/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

WEROCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6585 Steinheim, 8, route d'Echternach.

R. C. Diekirch B 4.551.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Erwin Roob, technicien, demeurant à D-54294 Trèves, Karlstrasse 40 (Allemagne).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée WEROCO, S.à r.l. ayant son siège social à L-6585 Steinheim, 8, route d'Echternach, R. C. Diekirch section B numéro 4.551, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 avril 1995, publié au Mémorial C numéro 357 du 1er août 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 707 du 17 décembre 1997.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 23 avril 1999, il est devenu propriétaire des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune de la prédite société WEROCO, S.à r.l.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par Monsieur Erwin Roob, technicien, demeurant à D-54294 Trèves, Karlstrasse 40 (Allemagne).»

Troisième résolution

La démission de Monsieur Marc Colignon comme gérant administratif de la société est acceptée.

Monsieur Erwin Roob reste seul gérant de la société et engagera la société par sa seule signature.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de quinze mille francs, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Roob, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 mai 1999, vol. 506, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 28 mai 1999. J. Seckler.

(91603/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

WEROCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6585 Steinheim, 8, route d'Echternach.

R. C. Diekirch B 4.551.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 1999. J. Seckler

Notaire

(91604/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

LUX-SUCRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 198, rue de Soleuvre.

R. C. Luxembourg B 66.360.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 1999, vol. 313, fol. 21, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 2 juin 1999. LUX-SUCRE, S.à r.l.

(24806/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

ETS. PIERRE POTT & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Diekirch, 3, rue de Walebrouch.

—

L'an mil neuf cent quatre vingt-dix-neuf, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) Madame Marguerite Lanners, sans état, veuve de Monsieur Pierre Pott, demeurant à Diekirch, 3, rue Walebrouch;

2) Monsieur Carlo Pott, serrurier, demeurant à Gilsdorf, 12, rue Steinecker;

3) Monsieur Fernand Pott, serrurier, demeurant à Diekirch, 3, rue Walebrouch;

4) Madame Eliane Pott, employée privée, demeurant à Diekirch, 3, rue Walebrouch;

actuellement seuls associés de la société à responsabilité limitée ETS. PIERRE POTT & FILS, S.à r.l., avec siège social à Diekirch, 3, rue Walebrouch,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de l'année 1990, page 10481, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 13 janvier 1995, publié au Mémorial C de l'année 1995, page 8978.

Lesquels comparants ont requis le notaire de documenter comme suit les cessions de parts intervenues entre eux, d'un commun accord de tous les associés, représentant l'intégralité du capital social:

a) Madame Marguerite Lanners, veuve Pierre Pott, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Carlo Pott, prénommé et ce-acceptant, deux cents (200) parts sociales de la susdite société;

b) Madame Marguerite Lanners, veuve Pierre Pott, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter à Monsieur Fernand Pott, prénommé et ce-acceptant, cinquante (50) parts sociales de la susdite société;

c) Madame Marguerite Lanners, veuve Pierre Pott, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter à Madame Eliane Pott, prénommée et ce-acceptant, cinquante (50) parts sociales de la susdite société.

Le prix de ces cessions de parts a été réglé entre parties, dont quittance.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre; les cessionnaires deviendront propriétaires des parts cédées à partir de ce jour, avec tous les droits et obligations y attachées.

Les cessions de parts qui précèdent ont été acceptées au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par ses deux gérants, Madame Marguerite Pott-Lanners et Monsieur Carlo Pott prénommés.

Suite aux cessions qui précèdent, les parts sociales de la société à responsabilité limitée ETS. PIERRE POTT & FILS, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, sont actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Carlo Pott possède trois cents parts sociales	300
- Monsieur Fernand Pott possède cent parts sociales	100
- Madame Eliane Pott possède cent parts sociales	100
Total: cinq cents parts sociales	500

Madame Marguerite Pott-Lanners ne fait plus partie de la société en tant qu'associée, mais conserve ses fonctions de gérante administrative, conformément aux résolutions prises en assemblée générale du 13 janvier 1995.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: M. Lanners, C. Pott, F. Pott, E. Pott, M. Cravatte.

Enregistré à Diekirch, le 18 mai 1999, vol. 600, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 28 mai 1999. M. Cravatte.

(91594/205/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin1999.

FOR WEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.012.

—

Il résulte des résolutions du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 10 mai 1999 que:

M. Frédéric Noel, demeurant à L-Sanem, a été appelé aux fonctions d'Administrateur en remplacement de Monsieur Benoît Sirot, démissionnaire.

Il terminera le mandat de l'Administrateur qu'il remplace.

FOR WEST S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1999, vol. 523, fol. 89, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24758/058/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

TSGE, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9676 Noertrange.

—

Vor mir, Notarassessor Friedhelm Hildesheim als amtlich bestelltem Vertreter von Marius Fries, Notar in Daun, erschien, ausgewiesen durch Vorlage eines geeigneten Lichtbildausweises:

Frau Christel Bruch, geborene Kessler, geboren am 23. März 1941, wohnhaft Zum Sandborn 61 in 54568 Gerolstein.

Gesellschafterversammlung

Die Erschienene erklärte:

Ich bin die einzige Gesellschafterin der Firma TSGE, G.m.b.H., Sitz in Schieren, die ein voll eingezahltes Stammkapital von 600.000,- Franken (i.W. sechshunderttausend Franken) hat und halte unter Verzicht auf Form und Frist der Einberufung eine Gesellschafterversammlung ab.

Es wird beschlossen:

1. Der Sitz der Firma wird von L-Schieren nach L-9676 Noertrange verlegt.
2. Infolge der Sitzverlegung wird Artikel 3 Satz 1 abgeändert wid folgt:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Noertrange.»

Damit erschöpft sich die Tagesordnung der heutigen Gesellschafterversammlung.

Einzeln wird den Notariasangestellten:

Margit Mohrs;

Tina Haubrichs;

Nicole Meier, und

Hieronyma Surges,

jeweils dienstansässig in 54550 Daun, Wirichstrasse 9;

Vollmacht zu Berichtigung und Ergänzung dieser Urkunde - insbesondere zur Abgabe aller zum Vollzug erforderlichen Erklärungen- erteilt.

Der vertretende Notar hat keine Beratung bezüglich des luxemburgischen Handelsrecht vorgenommen.

Ausfertigung und Abschriften werden verlangt.

Dieser Niederschrift wurde der Erschienenen vom Notarvertreter vorgelesen, von ihr genehmigt und eigenhändig wie folgt unterschrieben.

Diese Ausfertigung stimmt mit der mir vorliegenden Urschrift überein und wird dem registre de commerce et des sociétés pl. Guillaume, Palais de Justice, L-9237 Diekirch erteilt.

Daun, den 5. Mai 1999.

Notar
Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 1er juin 1999, vol. 263, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(91612/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juin 1999.

FOAM AND GENERAL SUPPLIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 35.484.

Constituée suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, N° 175 du 11 avril 1991.

—

Extraits du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 1999

Quatrième résolution

Suite à la démission de Mlle Céline Merle-Beral de son poste de représentant permanent de la société BOLLORE PARTICIPATIONS S.A. (administrateur), l'Assemblée approuve à l'unanimité la cooptation de M. Cédric de Bailliencourt, pour terminer le mandat en cours.

Ce mandat s'achève cette année, l'Assemblée à l'unanimité renouvelle le mandat de M. Cédric de Bailliencourt qui s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée à l'unanimité, renouvelle pour un terme de six ans venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005 les mandats de MM. Daniel-Louis Deleau et Michel Roqueplo, administrateurs sortant.

Sixième résolution

L'Assemblée à l'unanimité, renouvelle pour un terme de six ans venant à expiration au cours de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005 le mandat de M. Jean Wengler, Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24756/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

FOAM AND GENERAL SUPPLIERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 35.484.

—

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1999. Signatures.

(24757/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

—

Extraordinary General Shareholders' Meeting held in Luxembourg, on 29th April 1999

In the year nineteen hundred and ninety-nine, the 29th April,

was held the Extraordinary General Shareholders' Meeting of the corporation known as GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., with its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The meeting was opened at 15.30 hrs with Mr Ron Ferguson, Chairman of the Supervisory Board of the Company, in the chair, who, by virtue of article 14.1 of the Company's articles of association was unanimously appointed to preside the meeting,

who thereafter, appointed Mr Teun Chr. Akkerman, Corporate Secretary of the Company, to act as secretary.

The meeting further elected Mr John Hawie, member of the Board of Management of the Company, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared that:

I. The Agenda of the Meeting is the following:

1. Statutory resignations and appointments.
2. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they hold were recorded on an attendance list. The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after signature by the shareholders present or represented and the bureau will be annexed to the present minutes.

III. It follows from the attendance list that 264,229 shares class A and 265,288 shares class B being the entirety of the issued shares of the Company, are duly represented at the present meeting, which may as a result validly deliberate and decide, without prior notice, in compliance with the terms of article 13.3 of the articles of association of the Company, upon all the items on the aforementioned agenda, the shareholders declaring that they have knowledge of such agenda.

These facts are recognised by the meeting, and after deliberation, the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges receipt of the letter from Jim Gustaffson announcing his resignation with effect from January 30, 1999 as a Supervisory Director B. The Chairman thanks Mr Gustaffson for his invaluable contributions to the Supervisory Board and to the affairs of the Company. Thereupon, the meeting accepts such resignation and gives full discharge to Mr Gustaffson with respect to the execution of his mandate during the period January 1, 1999 through January 30, 1999.

Second resolution

The meeting resolves not to apply the provisions of article 8, paragraph 4 of the Company's articles of association in connection with the vacancy arisen by the resignation of Mr Jim Gustaffson as a Supervisory Director B.

The meeting decides to appoint Mr Joe Brandon with immediate effect as a Supervisory Director B. As a consequence, Mr Brandon ceases to be a Managing Director B. The meeting gives full discharge to Mr Brandon with respect to the execution of his mandate during the period January 1, 1999 through the date hereof.

Third resolution

The meeting resolves not to apply the provisions of article 8, paragraph 4 of the Company's articles of association in connection with the vacancy arisen by appointment of Mr Joe Brandon as a Supervisory Director B.

The meeting decides to appoint Mr Mario Eichenberger with immediate effect as a Managing Director B.

Fourth resolution

The meeting resolves to give full power to Mr Teun Chr. Akkerman, prenamed, in order to take the necessary steps in connection with the registration and filing of the present minutes or an extract thereof.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting at 15.45 p.m. and, in accordance with the terms of article 14.5 of the Company's articles of association, signed together with the shareholders present the minutes, the original of which will be kept in the Company's record.

Signature	Signature	Signature
Chairman	*Shareholder A*	*Shareholder B*

Attendance list of the Extraordinary General Shareholders' Meeting held on April 29, 1999

Are represented at the Extraordinary General Meeting of Shareholders of GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., established and having its registered office in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, on April 29, 1999:

Name of the Shareholder	*Number of Shares*	*Signature of Person representing the Shareholder*
GRD CORPORATION, represented by Mr Ron Ferguson	265,288 shares B	Signature
COLONIA KONZERN AG, represented by Mr Claas Kleyboldt and Dr Axel Biagosch jointly	264,229 shares A	Signature

The Chairman: Signature
The Secretary: Signature
The Scrutineer: Signature

Suit la traduction française du texte qui précède:

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 29 avril 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 29 avril,

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., avec siège social sis à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 15.30 heures par Monsieur Ron Ferguson, Président du Comité de Surveillance de la Société, élu président de la séance à l'unanimité et autorisé à ce titre par l'Article 14.1 des Statuts de la Société,

qui a nommé Monsieur Teun Chr. Akkerman, Secrétaire de la Société, en tant que secrétaire.

L'Assemblée a également élu Monsieur John Hawie, membre du Conseil d'Administration de la Société, en tant que scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré que:

I. L'Ordre du Jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Démissions et nominations statutaires.
2. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux ont été enregistrés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, signées par les actionnaires présents ou représentés et le bureau, resteront annexées au présent procès-verbal.

III. Il résulte de la liste de présence que 264.229 actions de catégorie A et 265.288 actions de catégorie B, représentant l'intégralité des actions émises de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est de ce fait habilitée à délibérer et décider valablement et sans avis préalable, le tout conformément à l'Article 13.3. des Statuts de la Société, sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-dessus, les actionnaires déclarant avoir connaissance dudit ordre du jour. Ces faits étant reconnus par l'Assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité et après délibération les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accuse réception de la lettre de Monsieur Jim Gustaffson annonçant sa démission avec effet au 30 janvier 1999 de son poste d'Administrateur Superviseur B. Le Président remercie M. Gustaffson pour son inestimable contribution au sein du Comité de Surveillance et aux affaires de la Société. L'Assemblée a sur ce accepté cette démission et accorde à M. Gustaffson décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 1999 au 30 janvier 1999.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de ne pas appliquer les dispositions de l'Article 8 alinéa 4 des Statuts de la Société pour ce qui concerne la vacance résultant de la démission de Monsieur Jim Gustaffson de son poste d'Administrateur Superviseur B.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Joe Brandon Administrateur Superviseur B avec effet immédiat. M. Brandon cesse en conséquence d'être Administrateur-Délégué B. L'Assemblée accorde décharge pleine et entière à M. Brandon pour ce qui concerne l'exécution de son mandat au cours de la période du 1er janvier 1999 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de ne pas appliquer les dispositions de l'Article 8 alinéa 4 des Statuts de la Société pour ce qui concerne la vacance résultant de la nomination de Monsieur Joe Brandon au poste d'Administrateur Superviseur B.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Mario Eichenberger au poste d'Administrateur-Délégué B avec effet immédiat.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder les pleins pouvoirs à Monsieur Teun Chr. Akkerman, préqualifié, afin de lui permettre de mettre en oeuvre les mesures nécessaires en vue de l'enregistrement et du dépôt du présent procès-verbal ou d'un extrait du même.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 15.45 heures et, conformément à l'Article 14.5. des Statuts de la Société, il a signé ledit procès-verbal avec les actionnaires présent, l'original étant à être conservé dans les livres de la Société.

Signature illisible	Signature illisible	Signature illisible
Président	*Actionnaire A*	*Actionnaire B*

Liste de présence à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 29 avril 1999

Sont représentés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., établie et avec siège social sis à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, tenue le 29 avril 1999:

Nom de l'Actionnaire	*Nombre d'Actions*	*Signature du représentant de l'Actionnaire*
GRD CORPORATION, représentée par M. Ron Ferguson	265.288 actions B	illisible
COLONIA KONZERN AG, conjointement représentée par M. Claas Kleyboldt et le Dr. Axel Biagosch	264.229 shares A	illisible

(3 signatures illisibles)
Le Président
Le Secrétaire
Le Scrutateur.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24767/000/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

—

Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue à Luxembourg le 29 avril 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 29 avril,

s'est tenue l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l., avec siège social sis à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

L'Assemblée a été déclarée ouverte à 16.30 heures par Monsieur Ron Ferguson, Président du Comité de Surveillance de la Société, élu président de la séance à l'unanimité et autorisé à ce titre par l'Article 14.1 des Statuts de la Société,

qui a nommé Monsieur Teun Chr. Akkerman, Secrétaire de la Société, en tant que secrétaire.

L'Assemblée a également élu Monsieur John Hawie, membre du Conseil d'Administration de la Société, en tant que scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré que:

I. L'Ordre du Jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Nomination de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Réviseurs d'Entreprises pour l'exercice social 1999, conformément aux termes de l'Article 14.8. des Statuts de la Société.

2. A. Rapport des Réviseurs;

B. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice courant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1998;

C. Décharge à accorder aux Administrateurs, aux Administrateurs Superviseurs et aux Réviseurs d'Entreprises indépendants;

D. Attribution des bénéfices.

3. Euro conversion.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par eux ont été enregistrés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, signées par les actionnaires présents ou représentés et le bureau, resteront annexées au présent procès-verbal.

III. Il résulte de la liste de présence que 264.229 actions de catégorie A et 265.288 actions de catégorie B, représentant l'intégralité des actions émises de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est de ce fait habilitée à délibérer et décider valablement et sans avis préalable, le tout conformément à l'Article 13.3. des Statuts de la Société, sur tous les points figurant à l'ordre du jour ci-dessus, les actionnaires déclarant avoir connaissance dudit ordre du jour.

Ces faits étant reconnus par l'Assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité et après délibération les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., aux fonctions de Réviseurs d'Entreprises indépendants pour l'exercice social 1999, en conformité avec l'Article 14.8. des Statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a pris connaissance du rapport des Réviseurs d'Entreprises relatif à l'exercice ayant débuté le 1er janvier 1998 et clôturé le 31 décembre 1998.

Troisième résolution

L'Assemblée approuve les chiffres du bilan au 31 décembre 1998 ainsi que le compte de profits et pertes couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 1998 tel que présentés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée établit que le compte de profits et pertes pour cette période montre un bénéfice d'un montant de DEM 77.786.468,-.

Quatrième résolution

L'Assemblée accorde décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration ayant occupé leurs fonctions au cours de l'exercice 1998, aux membres du Comité de Surveillance ayant occupé leurs fonctions au cours de l'exercice 1998, ainsi qu'aux Réviseurs d'Entreprises indépendants en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 1998.

Cinquième résolution

En accord avec la politique existante, l'Assemblée décide de fixer le dividende à être attribué en 1999 pour l'exercice 1998 (hors tout dividende intérimaire) comme suit:

DEM 41.477.626,- à CKAG COLONIA KONZERN AG; et

DEM 36.308.842,- à GRD CORPORATION.

Ce dividende sera mis en paiement le 3 mai 1999.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la devise dans laquelle le capital de la Société est exprimé (et par voie de conséquence la devise du bilan) avec effet à dater du 1er janvier 1999, pour passer à cette date du DEM à l'Euro par application du taux de change EUR 1 = DEM 1,95583, et d'arrondir à la dizaine d'Euro supérieure la valeur nominale par action. Cet arrondissement ainsi que l'augmentation de la réserve légale seront débités sur le compte des primes d'émission. Le capital de la Société sera par conséquent de EUR 137.674.420,-, représenté par 264.229 actions de catégorie A et 265.288 actions de catégorie B possédant une valeur nominale unitaire de EUR 260,-; la réserve légale sera de EUR 13.767.442,-, et la réserve de primes d'émission sera de EUR 620.156.164,-.

Septième résolution

L'Assemblée décide de verser les rémunérations suivantes aux membres du Conseil et du Comité au titre de l'exercice 1998:

Membres du Comité de Surveillance éligibles: DEM 40.000,-

Membres du Conseil d'Administration éligibles: DEM 80.000,-

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accorder les pleins pouvoirs à Monsieur Teun Chr. Akkerman, préqualifié, afin de lui permettre de mettre en oeuvre les mesures nécessaires en vue de l'enregistrement et du dépôt du présent procès-verbal ou d'un extrait du même.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 17.00 heures et, conformément à l'Article 14.5. des Statuts de la Société, il a signé ledit procès-verbal avec les actionnaires présent, l'original étant à être conservé dans les livres de la Société.

Signature illisible	Signature illisible	Signature illisible
Président	*Actionnaire A*	*Actionnaire B*

Liste de présence à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 29 avril 1999

Sont représentés lors de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société GENERAL RE-CKAG REINSURANCE & INVESTMENT, S.à r.l. établie et avec siège social sis à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, tenue le 29 avril 1999:

Nom de l'Actionnaire	*Nombre d'Actions*	*Signature du représentant de l'Actionnaire*
GRD CORPORATION, représentée par M. Ron Ferguson	265.288 actions B	illisible
COLONIA KONZERN AG, conjointement représentée par M. Claas Kleyboldt et le Dr. Axel Biagosch	264.229 shares A	illisible

(3 signatures illisibles)

Le Président

Le Secrétaire

Le Scrutateur.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24768/000/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

FINPROGETTI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 29.236.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROGETTI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(24754/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

FISHER & PIERCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 23.199.

—

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 1999 de la société FISHER & PIERCE HOLDING S.A. il a été décidé:

1. de la démission de Messieurs Emile Wirtz et Karl Strässle, en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

Monsieur Ninon Dahlem, demeurant à Luxembourg comme Président du Conseil d'Administration avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Paul Agnes, demeurant à Luxembourg, comme Administrateur.

Avec date effective au 14 mai 1999.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

2. Monsieur Emile Wirtz démissionne de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et sera remplacé par Monsieur Ninon Dahlem ci-dessus nommé.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Ninon Dahlem, Président du Conseil d'Administration avec pouvoir de signature individuelle.
- Monsieur Georg Garcon, Administrateur;
- Monsieur Paul Agnes, Administrateur.

3. Le Commissaire aux Comptes TREUHAND REVISIONS & WIRTSCHAFTSDIENST A.G. sera remplacé par la société MONTERO S.A., avec siège social à Panama-City (Republic of Panama).

Fait à Luxembourg, le 14 mai 1999. FISHER & PIERCE HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1999, vol. 523, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24755/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

MASTER-FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. LA FINANCIERE & ASSOCIES S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 54.508.

—

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LA FINANCIERE & ASSOCIES S.A., R. C. B n° 54.508, avec siège social à Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination de MERCHANT CAPITAL S.A., suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 4 juillet 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le même notaire, en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 4 décembre 1998.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les soixante-douze mille (72.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (1.250,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-dix millions (90.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale de LA FINANCIERE & ASSOCIES S.A. en MASTER - FINANCE S.A.

2.- Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Uunique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de LA FINANCIERE & ASSOCIES S.A. en MASTER - FINANCE S.A.

En conséquence l'article 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1er.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MASTER - FINANCE S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Derudder, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 116S, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1999. A. Schwachtgen.

(24795/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

MASTER-FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. LA FINANCIERE & ASSOCIES S.A., Société Anonyme).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 54.508.

—

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 468 du 7 mai 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(24810/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.319.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3 juin 1998

Résolution

L'assemblée réélit, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1998, les adiministrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'Administration

Mme Gabrielle Lucchini, directrice de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), président et administrateur-délégué;
MM. Michele Bajetti, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Luxembourg.

Pour extrait conforme
GAMICO INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24764/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

GAMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.319.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 1999, vol. 523, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 1999. SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature Signature

(24765/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 1999.

GASTROM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9999 Schmiede, 61, rue de Stavelot.
R. C. Diekirch B 3.165.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1999, vol. 523, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

Pour GASTROM S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(91583/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1er juin 1999.

SEBLUX, SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme,
(anc. S-E- BANKEN LUXEMBOURG S.A.).

—

RECTIFICATIF

A la page 26161 et à la page 26189 du Mémorial C n° 546 du 16 juillet 1999, il y a lieu de lire à l'intitulé:

SEBLUX, SEB PRIVATE BANK S.A. (anc. S-E- BANKEN LUXEMBOURG S.A.).

(03378/XXX/7)

AMERICAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

—

RECTIFICATIF

A la page 23905 et à la page 23929 du Mémorial C n° 499 du 29 juin 1999, il y a lieu de lire au sommaire, à l'intitulé et à l'article 1er:

AMERICAM HOLDING S.A.

(03377/XXX/7)

ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.278.

—

The 1999

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACM INTERNATIONAL TECHNOLOGY FUND will be held at 2.30 p.m. (local time) on Friday, *July 30, 1999* at the offices of ACM FUND SERVICES S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Fund for the fiscal year ended March 31, 1999, and to approve the auditors' report thereon.
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended March 31, 1999.
3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his successor is duly elected and qualified:
   Robert C. Alexander
   John D. Carifa
   David H. Dievler
   William H. Henderson
   Yves Prussen
   Mitsuo Suzuki
   Robert C. White
4. To appoint ERNST & YOUNG, Luxembourg, as independent auditors of the Fund for the forthcomming fiscal year.
5. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Wednesday, July 28, 1999, are entitled to notice of, and to vote at the 1999 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

July 8, 1999.

(03359/000/34) *By order of the Board of Directors.*

GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.574.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 août 1999* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02989/795/15) *Le Conseil d'Administration.*

LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.714.

—

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 août 1999* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1999
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

I (02990/795/18) *Le Conseil d'Administration.*

ANINE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.196.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *12 août 1999* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03232/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

BARFI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.051.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *12 août 1999* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03233/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

DEVANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.665.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *12 août 1999* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03234/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

DRANE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.667.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *12 août 1999* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03235/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

J.P.J. 2, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 62.880.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *12 août 1999* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (03236/534/17) *Le Conseil d'Administration.*

MARQUISAAT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 60.562.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *12 août 1999* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03237/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

PRESCOTT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.442.

—

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *9 août 1999* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (03290/696/17) *Le Conseil d'Administration.*

JADOF INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 68.417.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le *11 août 1999* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (03306/029/20) *Le Conseil d'administration.*

HELIANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 42, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 68.414.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 42, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, le *11 août 1999* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (03307/029/20) *Le Conseil d'administration.*

MARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.761.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *11 août 1999* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (03308/029/20) *Le Conseil d'administration.*

C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.145.

—

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *10 août 1999* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (03309/029/20) *Le Conseil d'administration.*

ETABLISSEMENT GENERALE D'INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 48.915.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 août 1999* à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (03320/716/16) *Le Conseil d'Administration.*

VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.919.

—

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est réunie le 19 mars 1999, le rapport annuel n'ayant pas été remis dans les délais aux actionnaires, le Président de l'Assemblée a décidé de surseoir aux décisions à l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle Assemblée avec le même ordre du jour en date du 9 août 1999 à 11.00 heures.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *9 août 1999* à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au siège social de la société au plus tard deux jours avant la date de l'Assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés. Chaque action dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente.

I (03361/755/26) *Le Conseil d'Administration.*

DRAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

—

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la société DRAX S.A. qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société DRAX S.A. aura lieu le *29 juillet 1999* à 10.00 heures à Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
L'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation de certains administrateurs.
2. Nomination de nouveaux administrateurs.
3. Changement du siège social.
4. Démarches à entreprendre à l'égard des administrateurs révoqués ou démissionnaires.
5. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

I (03374/000/17) Signature

BERIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.300.

—

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de façon extraordinaire le *11 août 1999* à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date statutaire de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report.
2. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1998 et approbation des comptes annuels arrêtés à la même date.
3. Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 1998.
4. Décision sur la poursuite des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

I (03376/755/22) *Le Conseil d'Administration.*

INVESCO PREMIER SELECT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 34.457.

—

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of INVESCO PREMIER SELECT (the «Corporation») convened for 25th June, 1999 could not validly deliberate for lack of quorum, a reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Corporation in Luxembourg, at 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, on *6th August, 1999* at 3.30 p.m., to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

EXTRAORDINARY RESOLUTION

Amendment of the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions outlined below:

1. amendment to Article 1 to change the name of the Corporation into INVESCO GT;
2. addition to the first paragraph of Article 4 of a reference to subsidiaries to allow the Corporation to establish, and invest through wholly-owned subsidiaries;

3. deletion in paragraph 9 of Article 5 of the reference to «the last paragraph» before «Article 6», addition to Article 5 of the possibility for the Board of Directors to decide about the compulsory redemption of a class of Shares if the net asset value of the Shares of such class falls below 5 million United States Dollars or its equivalent or for other compelling reasons and possibility for the shareholders in a class to decide consolidation or split of Shares;
4. amendment of the first paragraph of Article 6 in order to provide for certification of Shares by statements of account;
5. amendment to the second paragraph of Article 6 to delete the reference to several certificates for one registered holding;
6. addition to the third paragraph of Article 6 of provisions relating to conversions of bearer Shares into registered Shares and the absence of any conversion of registered Shares into bearer Shares;
7. insertion in the fourth paragraph of Article 6 of references to bank transfers and cheques to be sent to registered shareholders and to the powers of the Board to determine the manner of payment of dividends to bearer Shares in accordance with Luxembourg law;
8. addition to the fifth paragraph of Article 6 of wording providing for a prescription period for dividends of six years;
9. deletion of(a) of the seventh paragraph of Article 6;
10. addition to the seventh paragraph of Article 6 of the words «if so requested by the Corporation, at its discretion, also signed by the transferee» to the conditions for signature of the declaration of transfers and deletion of the last sentence of the same paragraph;
11. addition of a new paragraph to Article 6 providing that in case of bearer Shares the Corporation will consider the bearer and in case of registered Shares it will consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares;
12. addition to the tenth paragraph of Article 6 of a reference to other distributions regarding the entitlement to fractions of Shares;
13. addition of references to joint ownership, bare ownership and usufruct to the end of Article 6, whereby authority shall be granted to the Corporation to suspend the exercise of any rights until one person shall have been designated as the representative of joint owners, and insertion of a provision whereby the Corporation may pay redemption proceeds, distributions and other payments to either the first registered holder or to all joint holders together;
14. amendment of Article 7 which shall be applicable only to bearer Shares by inclusion of the word «bearer» before the word «share certificate» in the first sentence, by deletion of the words «or of a new share certificate» in the third paragraph and by addition of a new paragraph providing that in case of loss or mutilation of registered share certificates, such loss or mutilation will be noted and shareholders shall obtain statements of account;
15. amendment of Article 8 to provide that the Corporation shall have power to impose restrictions necessary to ensure that no Shares are acquired or held by persons which, in the opinion of the directors, may result in the Corporation incurring liability to taxation or suffering other disadvantages or resulting in a requirement of registration under the Investment Company Act of 1940 of the United States of America, addition of the word «also» in the next sentence and deletion of the references to registered certificates;
16. deletion in point c) 3) of Article 8 of the reference to the currency of the class concerned and change at the end of Article 8 of the definition of a US person;
17. inclusion in Article 11 of a reference to notice period and of a sentence that signed Proxy Cards of shareholders shall be deemed valid for reconvened shareholders' meetings unless revoked;
18. amendment of Article 12 to provide for at least eight days' notice period for mailing notices to shareholders;
19. amendment of Article 14 to provide for a notice period for Board Meetings of 24 hours, to provide for the possibility of using teleconference means, to provide for a quorum for Board Meetings of two Directors present or represented, to change the wording relating to Circular Resolutions and to provide for possibilities of delegation of powers by the Board to Committees;
20. amendment of Article 16 to include in the second paragraph a reference to part I of the Law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings;
21. amendment of Article 16 by inclusion at the end of two paragraphs describing the possibility of co-managing the assets of several pools of assets established by the Corporation and to provide for the possibility to invest indirectly through wholly-owned subsidiaries;
22. amendment of Article 17 to change the reference from INVESCO MIM PLC to AMVESCAP PLC;
23. amendment of Article 19 to provide for delegation to signatories acting either jointly or individually;
24. amendment of Article 21 to provide for the redemption price being payable ten bank business days after receipt of the correct renunciation documentation, as may be requested by the Corporation;
25. inclusion in Article 21 of provisions relating to
    - the possibility to delay redemptions if requests are received for more than 10 % of the Shares of a same class or classes of Shares related to a single pool of assets,
    - the possibility to extend the payment period until proceeds of sales of investments can be repatriated,
    - the possibility for the Board to determine notice periods required for lodging redemption requests,
    - the possibility for the Board to delegate the duty to accept redemption requests and make payment of redemption proceeds,
    - the possibility to satisfy redemption requests in kind and addition at the end of Article 21 providing for the possibility to defer payment beyond ten days if in exceptional circumstances the liquidity of the Corporation is insufficient and to redeem or convert individual holdings of shareholders with a value of less than 500 United States Dollars or such other amount determined by the Directors as a minimum subscription amount for the class of Shares concerned;

26. amendment of Article 22 by rewording the circumstances under which the determination of the net asset value of the shares of a class can be suspended;
27. amendment of sub-paragraph A. 2. of article 23 by the addition of the valuation of securities quoted or dealt in on any stock exchange at their latest available dealing prices or the latest available mid-market quotation;
28. amendment of Article 23 by rewording sub-paragraph B. d), making specifically reference to provisions for liquidation expenses and by deleting the reference to «promotion» and «advertising costs» under sub-paragraph B. e) and by insertion of a new section D. describing the allocation of the relevant proportion of the assets and liabilities of each pool to each specific share class and dealing with class specific assets and liabilities and change of section D. into section E;
29. insertion of an Article 23bis to allow for the co-management of assets of various pools;
30. amendment of Article 24 to provide that the price per Share at which Shares will be offered will be the net asset value plus dealing charges and/or commissions as provided by the sales documents, deletion of the sentence relating to remuneration of agents acting in the placing of the Shares and the sentence relating to roundings and inclusion of wording to provide for the authority of the Board to accept subscriptions in kind and to provide for the possibility to issue Shares of separate classes which shall be convertible into other classes of Shares following the full investment on behalf of such class of the issue proceeds of such Shares into investments of the same type as those held by the Corporation on behalf of the other class;
31. amendment of Article 26 to provide for the granting of power to the Directors to make final determination of any exchange rate to translate dividend funds to the currency of payment, inclusion of a sentence relating to an equalisation account and authorisation of the Board to decide about automatic reinvestments;

No quorum is required for this reconvened Meeting and the Extraordinary Resolution will be passed by a majority of two thirds of the shares represented at this Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A letter to shareholders and Proxy Cards are available upon request at the registered office of the Corporation and at the offices of INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED, Three Exchange Square, 8 Connaught Place, 12th Floor, Central, Hong Kong (Tel: 852 2842 7878/Fax: 852 2842 7299) and INVESCO INTERNATIONAL LIMITED, INVESCO House, PO Box 271, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8TD, Channel Islands (Tel: 44 1534 814 000/Fax: 44 1534 814 157).

II (03146/000/114) *The Board of Directors.*

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 33.908.

—

As the Extraordinary General Meeting of Shareholders of INVESCO MAXIMUM INCOME FUND (the «Corporation») convened for the 25th June, 1999 could not validly deliberate for lack of quorum, a reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Corporation in Luxembourg, at 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, on 6th August, 1999 at 3.45 p.m., to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

EXTRAORDINARY RESOLUTION

Amendment of the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions outlined below:

1. addition to the first paragraph of article 4 of a reference to subsidiaries to allow the Corporation to establish, and invest through wholly-owned subsidiaries;
2. addition to the second paragraph of article 4 of a reference to economic and social developments which may lead to a temporary transfer of the registered office abroad;
3. addition to article 5 of the possibility to issue different classes of shares;
4. addition to article 5 of the possibility for the Board of Directors to decide about the compulsory redemption of a class of shares if the net asset value of the shares of such class falls below the Pound Sterling equivalent of 5 million United States Dollars or for other compelling reasons, the possibility for shareholders to continue to request redemption or conversion of their shares of such class, and of a provision regarding the assets which could not be distributed upon the close of the liquidation of such class;
5. amendment of article 6 by deleting the last sentence of the first paragraph regarding the issue of a confirmation of holding for registered shares, and by providing for certification of shares by statements of account;
6. amendment to the second paragraph of article 6 to delete the reference to several certificates for one registered holding;
7. insertion in the last sentence of the second paragraph of article 6 of the word «Bearer» before «share certificates»;
8. amendment to the current third paragraph of article 6 to delete the reference to share certificates in registered form and to insert the reference to confirmation of shareholding;
9. addition of a new paragraph in article 6 relating to conversions of bearer shares into registered shares and the absence of any conversion of registered shares into bearer shares;

10. insertion in the current fourth paragraph of article 6 of references to bank transfers and cheques to be sent to registered shareholders and to the powers of the Board to determine the manner of payment of dividends to bearer shares in accordance with Luxembourg law;
11. addition of a new paragraph in article 6 providing for a prescription period for dividends of six years;
12. deletion of (a) of the current sixth paragraph of article 6 and addition of the words «if so requested by the Corporation, at its discretion, also signed by the transferee» to the conditions for signature of the declaration of transfers;
13. addition of a new paragraph to article 6 providing that in case of bearer shares the Corporation will consider the bearer and in case of registered shares it will consider the person in whose name the shares are registered as the full owner of the shares;
14. addition to the current ninth paragraph of article 6 of a reference to other distributions regarding the entitlement to fractions of shares;
15. insertion of a provision to the end of article 6 whereby the Corporation may pay redemption proceeds, distributions and other payments to either the first registered holder or to all joint holders together;
16. amendment of article 7 which shall be applicable only to bearer shares by inclusion of the word «bearer» before the word «share certificate» in the first sentence, by deletion of the words «or of a new share certificate» in the third paragraph and by addition of a new paragraph providing that in case of loss or mutilation of registered share certificates, such loss or mutilation will be noted and shareholders shall obtain statements of account;
17. amendment of article 8 to provide that the Corporation shall have power to impose restrictions necessary to ensure that no shares are acquired or held by persons which, in the opinion of the directors, may result in the Corporation incurring liability to taxation or suffering other disadvantages or resulting in a requirement of registration under the Investment Company Act of 1940 of the United States of America, deletion of the words «More specifically» and addition of the word «also» in the next sentence;
18. deletion in sub-paragraph (c) 1. and 3. of article 8 of the references to registered shares certificates, deletion in sub-paragraph (c) 3. of article 8 of the reference to pounds sterling and change in the last paragraph of article 8 of the definition of a US person;
19. inclusion in article 11 of a sentence that signed proxy forms of shareholders shall be deemed valid for reconvened shareholders' meetings unless revoked;
20. amendment of article 12 to provide for at least eight days' notice period for mailing notices to shareholders;
21. amendment of article 14 to provide for a notice period for Board Meetings of 24 hours, to provide for the possibility of using teleconference means, to provide for a quorum for Board Meetings of two Directors present or represented, to provide for the casting vote of the chairman in case of equal votes, to change the wording relating to Circular Resolutions and to provide for possibilities of delegation of powers by the Board to Committees and set forth organisational rules for their Meetings;
22. amendment of article 16 to include in the second paragraph a reference to part I of the Law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings;
23. replacement in the current third paragraph of article 16 of the words «European Economic Community» by the words «European Union», inclusion in the same paragraph of the words «and provided that such listing is secured within one year of the issue», regarding the admission to official listing in any of the stock exchanges of securities in which the Directors may decide to invest and deletion of the word «Western« before «Europe» under (ii);
24. amendment of article 16 by inclusion of a paragraph clarifying the conditions of the investment of up to one hundred per cent of the net assets in different transferable securities and a last paragraph providing for the possibility for the Corporation to invest indirectly through wholly-owned subsidiaries;
25. inclusion in the last paragraph of article 17 of the reference to AMVESCAP PLC;
26. amendment of article 19 to provide for delegation to signatories acting either jointly or individually;
27. amendment of article 21 to provide for the redemption price being payable ten bank business days after receipt of the correct renunciation documentation and other documents, as may be requested by the Corporation and insertion in the same sentence of a reference to applicable deferred sales charges to be deducted from the net asset value;
28. deletion in the second paragraph of article 21 of the reference to the delivery of certificate or certificates;
29. inclusion in article 21 of provisions relating to
    - the possibility to extend the payment period until proceeds of sales of investments can be repatriated,
    - the payment of redemption proceeds in any freely convertible currency,
    - the possibility for the board to determine notice periods required for lodging redemption requests,
    - the possibility for the Board to delegate the duty to accept redemption requests and make payment of redemption proceeds,
    - the possibility to round down the redemption price,
    - the possibility to satisfy redemption requests in kind,
    - the irrevocability of requests for redemption,
    - the cancellation of shares redeemed by the Corporation,
    - the possibility and limitations to request conversion of shares, and addition at the end of the same paragraph of provisions for the redemption of individual holdings of shareholders with a value of less than the Pound Sterling equivalent of 500 United States Dollars or such other amount determined by the Directors as a minimum subscription amount for the class of shares concerned;
30. amendment of the first part of the first sentence of article 22, so as to read as follows:
    «The Net Asset Value of each class of shares for the purpose of the issue and redemption of shares pursuant to articles 21 and 24.»;

31. amendment of article 22 by rewording the circumstances under which the determination of the Net Asset Value of the shares of a class can be suspended;
32. amendment of the first paragraph of article 23 to change the method of calculation of the Net Asset Value of shares in order to take into account the existing possibility of different classes of shares;
33. insertion in sub-paragraph A. a) of article 23 of the words «or on call» with regard to the cash constituting the assets of the Corporation;
34. addition in sub-paragraph A. b) of article 23 of the words «certificates of deposit and promissory notes», with regard to the assets of the Corporation;
35. addition in sub-paragraph A. c) of article 23 of the words «futures contracts, asset backed securities, mortgage backed securities, swap contracts, contracts for differences, fixed rate securities, floating rate securities, securities in respect of which the return and/or redemption amount is calculated by reference to any index, price or rate, financial instruments» with regard to the assets of the Corporation;
36. addition in sub-paragraph A. d) of article 23 of the words «and not yet received by it, but declared to stockholders of record on a date on or before the dealing day as of which the Net Asset Value is being determined» with regard to all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions which are part of the assets of the Corporation;
37. amendment of sub-paragraph A. 2. of article 23 by the addition of the valuation of securities quoted or dealt in on any stock exchange at their latest available dealing prices or the latest available mid-market quotation;
38. amendment of article 23 by rewording sub-paragraph B. d) making specifically reference to provisions for liquidation expenses and addition in sub-paragraph B. e) of article 23 of the word «distributors» after the words «transfer agents»;
39. addition in sub-paragraph B. e) of article 23 of a fuller description of expenses payable by the Corporation and constituting a part of its liabilities and deletion of the reference to promotion and advertising expenses;
40. addition to the sub-paragraph C. of article 23 of words providing for the management of each share class through a common portfolio and the rules determining the Net Asset Value of the common portfolio to be allocated to each class of shares;
41. amendment of sub-paragraph D. c) of article 23 providing for all investments, cash balances and other assets of the Corporation which are not expressed in the currency in which the Net Asset Value of the relevant class is denominated;
42. amendment of article 24 to provide that the price per share at which shares will be offered will be the net asset value of the relevant class of shares plus dealing charges and/or commissions as provided by the sales documents, deletion of the maximum figure of those charges and commissions, deletion of the sentence relating to remuneration of agents acting in the placing of the shares and inclusion of wording to provide for the authority of the Board to accept subscriptions in kind;
43. deletion in article 25 of the reference to the first accounting period;
44. amendment of article 26 to mention distributor status for taxation purposes in the United Kingdom, to provide for resolution of general meeting of shareholders deciding distribution of dividends, to mention that no distribution may be effected if the share capital would become thereon less than the legal minimum, inclusion of a sentence relating to an equalisation account and authorisation of the Board to decide about automatic reinvestments.

No quorum is required for this reconvened Meeting and the Extraordinary Resolution will be passed by a majority of two thirds of the shares represented at this Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A letter to shareholders and Proxy Cards are available upon request at the registered office of the Corporation and at the offices of INVESCO ASSET MANAGEMENT ASIA LIMITED, Three Exchange Square, 8 Connaught Place, 12th Floor, Central, Hong Kong (Tel: 852 2842 7878/Fax. 852 2842 7299) and INVESCO INTERNATIONAL LIMITED, INVESCO House, PO Box 271, Grenville Street, St Hélier, Jersey JE4 8TD, Channel Islands (Tel: 44 1534 814 000/ Fax: 44 1534 814 157).

II (03147/000/150) *The Board of Directors.*

SOFIPA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.904.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *5 août 1999* à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai 1999 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 août 1999 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03210/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

RAWI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.316.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *5 août 1999* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 17 juin 1999 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 août 1999 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (03211/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

BRISTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.332.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *2 août 1999* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03214/534/18) *Le Conseil d'Administration.*

FABEMIBRI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.877.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *2 août 1999* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03215/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

LARONDE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.492.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *2 août 1999* à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03216/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

EIDER, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.088.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *3 août 1999* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03217/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

JICEREM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.259.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *3 août 1999* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03218/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 45.610.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *4 août 1999* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03219/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

LUMASA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.398.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *4 août 1999* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03220/534/16) *Le Conseil d'Administration.*

PRIMUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 25.215.

—

Messieurs les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

au siège social de la société, le *30 juillet 1999*, à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I. Recevoir et adopter le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 mars 1999
II. Recevoir et approuver les comptes et états financiers, audités, de l'exercice clos le 31 mars 1999
III. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 1999
IV. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 mars 1999
V. Nominations statutaires
VI. Divers.

Modalités d'admission à l'assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs et les détenteurs d'actions en comptes seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la société, à son siège (11, avenue Emile Reuter - L-2420 Luxembourg / administration PRIMUS, Sicav - TITR/DEV/JUR), le 27 juillet 1999 au plus tard, leur intention de prendre part à l'Assemblée; les détenteurs d'actions en comptes devront, en outre, produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou de SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. / Luxembourg.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix; des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège de la société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège de la société au plus tard l'avant-veille de l'assemblée (soit le 28 juillet 1999).

II (03259/045/31) *Président du Conseil d'Administration.*

HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.078.

—

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND (the «Fund») will be held at the registered office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *August 2, 1999* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. To resolve on the liquidation of the Fund.
2. To appoint a liquidator.

In order to deliberate validly on the items of the agenda, at least 50 % of the shares issued must be represented at the meeting, and a decision in favour of the resolutions must be approved by shareholders holding at least 2/3 of shares present or represented at the meeting.

Shareholders who are not able to attend this Extraordinary General Meeting of shareholders are requested to execute a proxy available at the registered office of the Fund, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, and return it to the Fund prior to the date of the Meeting.

II (03284/755/21) *The Board of Directors.*

ING INDEX LINKED FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.912.

—

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV ING INDEX LINKED FUND, qui se tiendra à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, Luxembourg le *30 juillet 1999* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement des statuts et en particulier les articles 5, 7, 8, 10, 11, 12, 16, 24, 31, 32 et 33.
2. Considérer, au cas échéant, toute autre modification des statuts et/ou des changements annoncés au point 1, à la demande de l'autorité de surveillance compétente.
3. Divers.

Le texte complet comprenant les modifications aux statuts est disponible au siège social de la Société.

La présente Assemblée délibérera valablement que si au moins la moitié du capital est représentée et résolutions sont prises avec 2/3 des votes des actionnaires présents ou représentés.

Afin d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ING INDEX LINKED FUND, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à une succursale ou bureau de la ING BANK N.V. auprès d'une société associée à ING GROUP, ou à la ING BANK (LUXEMBOURG) S.A., 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

II (03299/755/23) *Le Conseil d'Administration.*

ING INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.586.

—

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de ING INTERNATIONAL, SICAV, qui se tiendra à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon, Luxembourg le *30 juillet 1999* à 11.15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement des statuts et en particulier les articles 5, 7, 8, 10, 11, 14, 24, 25, 27 et 28.
2. Considérer, au cas échéant, toute autre modification des statuts et/ou des changements annoncés au point 1, à la demande de l'autorité de surveillance compétente.
3. Divers.

Le texte complet comprenant les modifications aux statuts est disponible au siège social de la Société.

La présente Assemblée délibérera valablement que si au moins la moitié du capital est représentée et résolutions sont prises avec 2/3 des votes des actionnaires présents ou représentés.

Afin d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ING INTERNATIONAL, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs titres 5 jours francs avant l'Assemblée à une succursale ou bureau de la ING BANK N.V. auprès d'une société associée à ING GROUP, ou à la ING BANK (LUXEMBOURG) S.A., 224, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

II (03303/755/23) *Le Conseil d'Administration.*

IRINA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 58.915.

—

The shareholders of the company are convened to the

GENERAL MEETING

of the company which will be held on *30th July 1999* at 10.00 at the company's registered office in 3A, rue Guillaume Kroll at L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with the following

Agenda:

1. Revocation of all existing special proxies
2. Nomination of two managing directors
3. Prolongation of the duration of the director's mandates
4. Various

The shareholders are advised that no quorum for the general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

II (03311/717/18)

LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 25.904.

—

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of LIBERTY NEWPORT WORLD PORTFOLIO will be held at the principal office, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg on *30 July 1999* at 12 noon with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Statement of Net Assets and Statement of Operations for the year ended 31 March 1999.
3. Distribution of dividends.
4. Discharge of the Directors.
5. Elections of the Directors.
6. Elections of the Independent Auditor.
7. Any other business.

Resolutions of the shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting, and each share is entitled to one vote.

If you are unable to attend the meeting in person, a proxy form giving authorisation to another named individual, can be obtained from the principal office.

Luxembourg, 12 July 1999.

II (03312/000/24) *For and on behalf of the Board of Directors.*

COMPAGNIE DES MARBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 44.899.

—

Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le vendredi *30 juillet 1999* à 15.30 heures au siège de la société: 4, avenue J.-P. Pescatore, Luxembourg et qui aura pour

Ordre du jour:

1. Lecture des comptes et rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
6. Démission/nomination du Conseil d'Administration.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale, Messieurs les Actionnaires ont la possibilité de déposer leurs titres avant l'Assemblée auprès d'une banque et d'obtenir un certificat de blocage.

II (03316/536/20) *Le conseil d'administration.*

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, 6, rue François Hogenberg, L-1735 Luxembourg